

SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal

8 juillet 2025



SAINT-HIPPOLYTE

BELLE NATURELLE

ADMINISTRATION ET AFFAIRES COURANTES



SAINT-HIPPOLYTE

BELLE NATURELLE

1. Administration et affaires courantes

1.1 Adoption de l'ordre du jour

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que soumis.

**À L'ORDRE
DU JOUR**



1. Administration et affaires courantes

1.2 Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 10 juin 2025 et de la séance extraordinaire du 17 juin 2025

D'ADOPTER les procès-verbaux de la séance ordinaire du 10 juin 2025 et de la séance extraordinaire du 17 juin 2025, tels que présentés.

PROCÈS- VERBAL



1. Administration et affaires courantes

1.3 Approbation de la liste des déboursés

D'APPROUVER le paiement de la liste des déboursés pour la période du 11 juin 2025 au 8 juillet 2025 au montant de 2 290 046,32 \$ tel que soumis par le Service des finances.

LISTE DES DÉBOURSÉS



1. Administration et affaires courantes

1.4 Amendement à la résolution 2025-06-173 concernant l'octroi de contrat pour l'installation des compteurs d'eau

CONSIDÉRANT la résolution n° 2025-06-173 adoptée à la séance ordinaire du conseil municipal du 10 juin 2025 concernant l'octroi de contrat pour l'installation des compteurs d'eau;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier la source de financement afin d'éviter que les tarifs d'eau ne soient augmentés de façon trop importante;

D'AMENDER la résolution n° 2025-06-173 afin de modifier la source de financement par le Fonds de roulement remboursable sur une période de 10 ans plutôt que par le budget de fonctionnement.

1. Administration et affaires courantes

1.5 Rémunération du personnel électoral – Élections municipales 2025

CONSIDÉRANT QUE les élections municipales 2025 auront lieu le 2 novembre prochain;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de réviser la rémunération du personnel électoral;

D'ADOPTER les tarifs de la rémunération du personnel électoral dans le cadre de l'élection générale municipale du 2 novembre 2025 ainsi que pour tout référendum décrété en vertu de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le tout selon les montants établis au tableau joint à la résolution pour en faire partie intégrante.

1. Administration et affaires courantes

1.6 Entente de droit de passage sur les terrains avoisinants de l'École du Grand-Rocher – Autorisation de signature

CONSIDÉRANT QUE l'École du Grand-Rocher désire permettre aux élèves d'effectuer des activités supervisées dans des sentiers avoisinants de l'école et situés sur des terrains privés;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires fonciers des terrains sont d'accord pour octroyer un droit de passage aux élèves et membres du personnel de l'école dans le cadre de ces activités;

CONSIDÉRANT QUE la police d'assurance de la Municipalité permet de couvrir la responsabilité des lieux des terrains qui sont traversés par des sentiers, sans frais additionnels, moyennant une entente écrite entre la Municipalité et les propriétaires;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire soutenir l'école dans ce projet;

D'AUTORISER le maire et le directeur général et greffier-trésorier ou la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe à signer, pour et au nom de la Municipalité, l'entente à intervenir avec monsieur Benoît Daoust, propriétaire du lot 6 669 027 et monsieur François Monat, propriétaire du lot 6 544 015, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} juillet 2025.

1. Administration et affaires courantes

1.7 Acquisition d'une partie du lot 2 766 144

D'AUTORISER l'acquisition d'une partie du lot 2 766 144 du cadastre du Québec, ayant une superficie de 287 m² et appartenant à La Société Immobilière 1234 de la Montagne ltée, représentée par Gail Grolimond, sans garantie légale, aux risques et périls de l'acquéreur pour la somme de 8 525 \$;

DE MANDATER Groupe BJG arpenteurs géomètre à l'opération cadastrale requise visant la création du lot nécessaire pour la transaction;

DE DÉCRÉTER que les honoraires professionnels du notaire et de l'arpenteur seront assumés par la Municipalité;

D'AUTORISER le maire et le directeur général et greffier-trésorier ou la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe à signer, pour et au nom de la Municipalité, l'acte de vente ainsi que tous les documents nécessaires aux fins de la présente résolution;

DE FINANCER la dépense pour l'achat du terrain par une affectation du surplus accumulé;

D'IMPUTER les dépenses pour l'achat du terrain au poste budgétaire 22-300-00-723 et les dépenses pour les honoraires professionnels au poste budgétaire 02-140-00-412.

1. Administration et affaires courantes

1.8 Transaction et quittance à Développement durable Rivière-du-Nord (DDRDN)

D'ACCORDER à DDRDN une quittance complète, totale, finale, irrévocable et inconditionnelle, à l'égard de toute réclamation, recours, demande, cause d'action ou poursuite de quelque nature que ce soit, contractuelle, extracontractuelle, légale, réglementaire, délictuelle ou autre, connue ou inconnue, actuelle, passée ou future, relativement à l'exploitation des écocentres pour leur compte, et ce, pour toute période antérieure à la date de signature des présentes;

DE DÉCRÉTER que cette quittance vise également à libérer DDRDN de toute responsabilité en lien avec des frais de décontamination, des ordonnances de nettoyage ou de remise en état, des amendes administratives ou pénales, des pertes de valeur immobilière ou toute atteinte à l'environnement ou à la santé publique imputable à la période d'exploitation par DDRDN;

D'AUTORISER le maire et le directeur général et greffier-trésorier ou la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe à signer, pour et au nom de la Municipalité le document de transaction et quittance à intervenir entre Développement durable Rivière-du-Nord et les villes et municipalités de la MRC de La Rivière-du-Nord.

SOUSSIONS, CONTRATS ET RÈGLEMENTS



SAINT-HIPPOLYTE

BELLE NATURELLE

2. Soumission, contrats et règlements

2.1 Octroi de contrat – Collecte et transport de matières résiduelles de Prévost et Saint-Hippolyte (ENV-SP-2025-10)

Soumissionnaires	Montant total des deux (2) Municipalités combinées (avant taxes)	
	Option 3 ans (2026 à 2028)	Option 5 ans (2026 à 2030)
Services Ricova inc.	4 705 793,54 \$	7 733 266,89 \$
Enviro Connexions	5 156 214,54 \$	8 555 511,46 \$

OCTROI DE
CONTRAT



2. Soumission, contrats et règlements

2.1 Octroi de contrat – Collecte et transport de matières résiduelles de Prévost et Saint-Hippolyte (ENV-SP-2025-10)

D'OCTROYER le contrat pour la collecte et le transport de matières résiduelles (sauf les matières recyclables) à Services Ricova inc., au montant de 4 705 793,54 \$ plus les taxes applicables pour l'option 3 ans, selon les conditions et modalités du document d'appel d'offres. La portion de la Municipalité de Saint-Hippolyte représente 2 418 239, 37 \$.

DE NOMMER la directrice du Service de l'environnement et/ou la greffière adjointe pour procéder à l'évaluation de rendement du fournisseur dans le cadre du présent contrat s'il y a lieu.

DE FINANCER cette dépense par le budget de fonctionnement;

D'IMPUTER la dépense aux différents postes budgétaires correspondants.

2. Soumission, contrats et règlements

2.2 Ajustement au contrat 2024GEN05- CGG – Honoraires supplémentaires pour des services d'ingénierie civile

D'AUTORISER le paiement des honoraires supplémentaires pour des services d'ingénierie civile au montant de 16 750 \$ plus les taxes applicables;

DE FINANCER la dépense par le Règlement n° 1255-24;

D'IMPUTER la dépense au poste budgétaire 22-320-00-722.

**OCTROI DE
CONTRAT**



2. Soumission, contrats et règlements

- 2.3 Adoption du Règlement n° 124523-01 modifiant le Règlement n°1245-23 relatif au remplacement des puisards

D'ADOPTER le *Règlement n° 1245-23-01 modifiant le Règlement n° 1245-23 relatif au remplacement des puisards*, tel que présenté afin de prolonger les délais pour le remplacement des puisards jusqu'au 30 juin 2026.

**ADOPTION DE
RÈGLEMENT**



2. Soumission, contrats et règlements

2.4 Adoption du Règlement SQ-900-56 modifiant le Règlement SQ-900 sur la circulation et le stationnement

D’ADOPTER le Règlement SQ-900-56 modifiant le Règlement SQ-900 sur la circulation et le stationnement, tel que présenté afin de d'ajouter 2 panneaux d'arrêt au intersections suivantes:

TYPE	INSTALLÉ SUR	À L’INTERSECTION DE	DIRECTION
Arrêt	Rue du Satyre	12 ^e Avenue	N-O
Arrêt	Rue de l’Ocellé	Rue du Satyre	N

ADOPTION DE RÈGLEMENT



RESSOURCES HUMAINES



SAINT-HIPPOLYTE

BELLE NATURELLE

3. Ressources humaines

3.1 Dépôt du rapport mensuel

2025	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Administration générale, ressources humaines et communications	4	4	3	4	4	4	4					
Greffé	3	3	3	3	3	3	4					
Finances	5	5	5	5	4	5	5					
Travaux publics	12	12	13	14	20	29	30					
Urbanisme	6	6	6	6	6	6	7					
Environnement	4	3	4	5	5	5	6					
Loisirs	4	4	5	5	5	8	25					
Culture et bibliothèque	11	11	11	11	11	11	11					
Sécurité incendie	26	26	26	26	26	26	26					
Sécurité communautaire	2	2	2	3	3	12	12					
Parcs et espaces verts	8	8	8	7	6	8	8					

3. Ressources humaines

3.2 Convention collective des cols bleus et blancs 2025-2029 – Autorisation de signature

D'AUTORISER le maire et le directeur général et greffier-trésorier ou la directrice générale adjointe et greffière-trésorière ajointe à signer, pour et au nom de la Municipalité, la convention collective de travail entre la Municipalité de Saint-Hippolyte et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1826, qui sera en vigueur pour une période de 5 ans, soit du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2029.

3. Ressources humaines

3.3 Addenda n° 5 à la politique sur les conditions de travail des employés-cadres 2022-2026

D'AUTORISER le maire et le directeur général et greffier-trésorier à signer l'addenda n°5 à la Politique sur les conditions de travail des employés-cadres.

TRAVAUX PUBLICS



SAINT-HIPPOLYTE

BELLE NATURELLE

4. Travaux publics

4.1 Dépôt du rapport mensuel

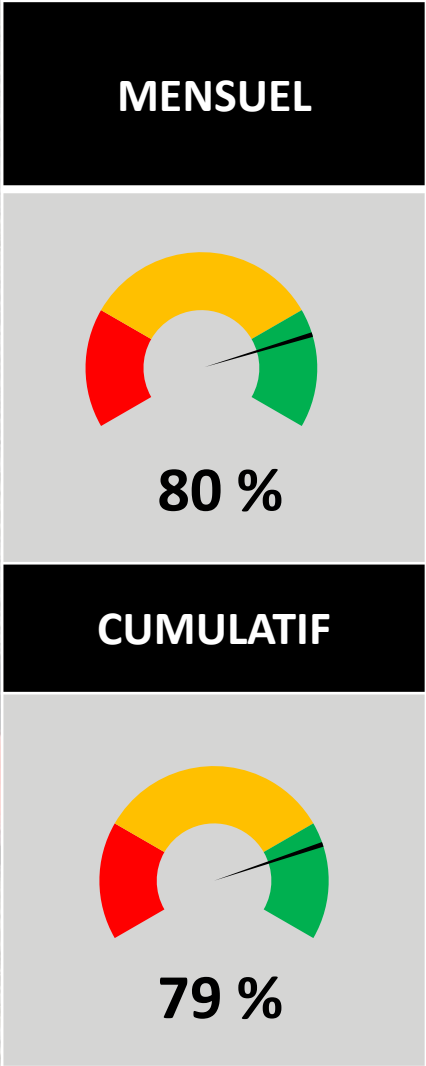
Document communiqué

MUNICIPALITÉ DE SAINT-HIPPOLYTE

Qualité des services

Rapport des indicateurs de performance - juin 2025

TRAVAUX PUBLICS	Demande	Mensuel		Depuis le début de l'année	
	En attente	Complétée	Reçue	Complétée	Reçue
ADMINISTRATION	0	1	1	5	4
ARBRES	70	190	94	395	465
CHEMIN	21	9	14	66	80
DEMANDE INTERSERVICES	1	1	0	7	6
DENEIGEMENT	2	3	1	13	13
ECLAIRAGE	13	0	2	38	50
EDIFICES MUNICIPAUX	1	0	1	0	1
FOSSÉ	24	5	4	17	34
LOISIRS ET CULTURE	1	0	1	0	1
ORDURES	0	2	2	5	4
PONCEAU	12	7	6	20	29
SIGNALISATION	4	0	1	21	21
VOIRIE	6	0	2	7	8
Total TRAVAUX PUBLICS	155	218	129	594	716
Total	155	218	129	594	716



4. Travaux publics

4.1 Dépôt du rapport mensuel

Activités à venir en août

- Opération de colmatage de nids de poule;
- Installation de pavage à la pièce;
- Nivelage et réparation des chemins;
- Branchement de compteurs d'eau aux bâtiments desservis par l'aqueduc municipal;
- Vidange des trous d'homme et des trappes à sédiments;

- RAPPEL:
 - Respectez les limites de vitesse pour votre sécurité.
 - Respectez nos travailleurs sur les divers chantiers routiers.
 - Remplir le formulaire en ligne pour recevoir des matériaux d'excavation.



4. Travaux publics

4.1 Dépôt du rapport mensuel



Programmation – Travaux routier 2025

ROUTES	EMPLACEMENTS	DISTANCE EN MÈTRES
Ch. du Lac- Connelly	Du ch. de la Carrière jusqu’au ch. du petit Ruisseau	1 200
Ch. du Mont-Rolland	Du ch. du Lac-Montaubois jusqu’à la limite de Piedmont	800
Ch. du Lac-Bertrand	De la rue Dion jusqu’à la rue de l’Équerre	210
Ch. du Lac-Bertrand	Du 223 jusqu’au 269 ch. du Lac-Bertrand	400
59 ^e et 51 ^e Avenue	Du 63, 59 ^e Av. jusqu’au 238, 51 ^e Av.	1 000
Rue de l’Érablière Ouest	De la rue de l’Érablière Est jusqu’au 31, rue de l’Érablière Ouest	268
305 ^e Avenue	Du 95 au 31, 305 ^e Av.	450
Rue Desjardins	Entre la 81 ^e Av. et la 90 ^e Av.	1 000
Rue Louben	Au complet	198

L’avancement des travaux peut varier selon la météo et la disponibilité des sous-traitants.

4. Travaux publics

4.1 Dépôt du rapport mensuel

Programmation – Travaux routier 2025

ROUTES	FOSSÉS	ÉMONDAGE	CORRECTION PONCEAUX/ ROCHES	PULVÉRISATION PAVAGE	PAVAGE	ACCOTEMENT
Ch. du Lac- Connelly	100 %	100 %	90 %	0 %	0 %	0 %
Ch. du Mont-Rolland	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
Ch. du Lac-Bertrand	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
Ch. du Lac-Bertrand	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
59 ^e et 51 ^e Avenue	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
Rue de l'Érablière Ouest	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
305 ^e Avenue	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
Rue Desjardins	100 %	100 %	100 %	0 %	0 %	0 %
Rue Louben	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

L'avancement des travaux peut varier selon la météo et la disponibilité des sous-traitants.

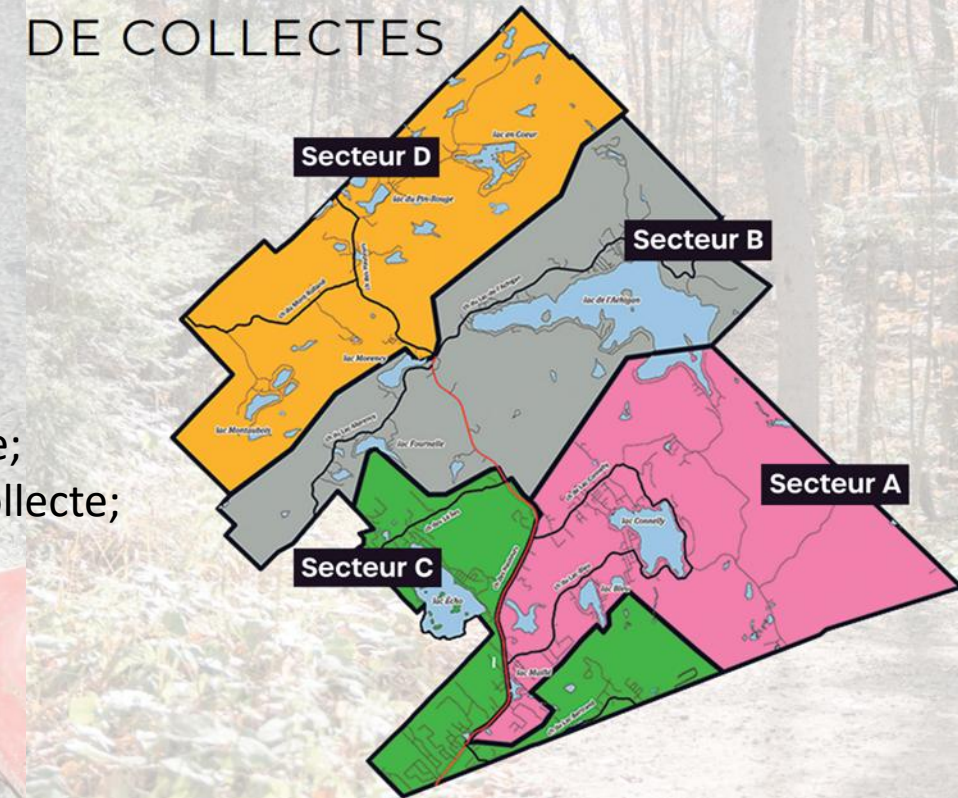
4. Travaux publics

4.1 Dépôt du rapport mensuel

Collecte et déchiquetage de branches

- Offert gratuitement de mai à octobre;
 - Première semaine du mois: secteur A et C;
 - Troisième semaine du mois: secteur B et D;
- Un maximum de 15 minutes est accordé par collecte;
- Un maximum de 2 demandes de collecte par adresse civique pour l'année;
- Inscription obligatoire en ligne au plus tard à midi le jeudi précédent la collecte;
- RAPPEL:
 - Les branches doivent être placées en bordure de la rue le dimanche précédent la collecte;
 - Déposer les gros bouts des branches du côté de la rue, pas plus de 5 pieds de haut;
 - Diamètre maximum de 4 pouces. Aucune bûche, souche et débris;
 - Le nettoyage des résidus est la responsabilité du propriétaire.

CARTE DES SECTEURS
DE COLLECTES



4. Travaux publics

4.2 Installation de dos-d'âne sur la rue Langlois et la 12^e Avenue

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité reçoit un nombre considérable de plaintes pour des automobilistes qui circulent au-dessus de la limite de vitesse permise sur la rue Langlois;

CONSIDÉRANT QUE des dos d'âne temporaires ont été installés sur la rue en gravier, mais que l'asphaltage pourrait occasionner des excès de vitesse supplémentaires;

CONSIDÉRANT l'achalandage sur la rue Langlois qui est l'accès principal pour 169 résidences;

CONSIDÉRANT l'analyse des données de vitesse recueillies sur la rue Langlois ainsi que sur la rue adjacente, la 12^e Avenue;

CONSIDÉRANT QUE le conseil reconnaît le bienfondé des demandes;

D'AUTORISER le directeur du Service des travaux publics à procéder à l'installation et au maintien de deux dos d'âne allongés, avec la signalisation appropriée, sur la rue Langlois près des numéros civiques 24 et 31 et de deux dos d'âne allongés, avec la signalisation appropriée, sur la 12^e Avenue près des numéros civiques 22 et 31.

4. Travaux publics

This aerial map shows the intersection of 12E Avenue and Rue Langlois. The map is overlaid with a grid of property boundaries and lot numbers. The intersection is marked with yellow dashed lines. A green dashed line indicates a proposed easement or boundary. The map includes labels for '12E AVENUE', 'RUE LANGLOIS', and various lot numbers and addresses.



URBANISME



SAINT-HIPPOLYTE

BELLE NATURELLE

5. Urbanisme

5.1 Dépôt du rapport mensuel
Permis et certificats

PERMIS



Municipalité de Saint-Hippolyte
1223, chemin des Planteurs
Saint-Hippolyte
J0A 1A1
Téléphone : (450) 563-2305 Télécopieur : (450) 563-2367

TYPE / NATURE / DESCRIPTION	PERMIS NO
PROPRIÉTAIRE	ÉMIS LE
	EN VIGUEUR JUSQU'AU
SITE DES TRAVAUX CADASTRE(S)	
Signature: RESPONSABLE DU DOSSIER	
CE PERMIS DOIT ÊTRE AFFICHÉ DANS UN ENDROIT VISIBLE	

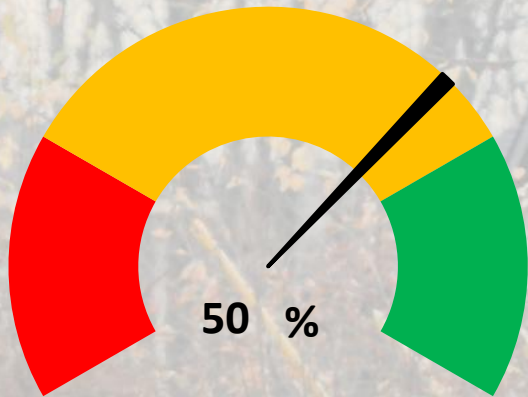
TYPE DE PERMIS	Nombre émis
Installation septique	34
Abattage d'arbres (10 et moins)	27
Ouvrage de prélèvement des eaux	17
Construction neuve maison	12
Piscine hors terre	10
Remise	9
Rénovation / amélioration rés. +5000\$	8
Galerie, patio, perron, véranda ouverte	7

Comparatif	Mensuel (juin 2025)			Annuel		
	2025	2024	Diff.	2025	2024	Diff.
Nombre émis	164	127	+ 37	623	667	- 44
Valeur totale	9 068 365 \$	5 381 868 \$	+ 3 686 497 \$	38 788 100 \$	35 149 694 \$	+ 3 638 406 \$
Résidence						
▪ Nombre	12	11	+ 1	60	52	+ 8
▪ Valeur	5 018 710 \$	3 936 000 \$	+ 1 082 710 \$	25 799 473 \$	19 823 800 \$	5 975 673 \$
Inst. septique	34	21	+ 13	116	76	+ 40

5. Urbanisme

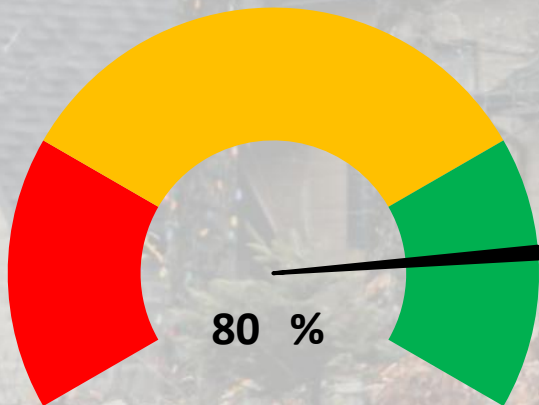
5.1 Dépôt du rapport mensuel Dossiers d'infractions et Requêtes

REQUÊTES - JUIN 2025



Reçues	4
Complétées	2

REQUÊTES - ANNÉE 2025



Reçues	20
Complétées	16

Requête(s) reçue(s) en juin	Nombre
Bâtiments accessoires	1
Bâtiments principaux	0
Constructions accessoires	1
Permis & certificats	1
Terrain	1

Requête(s) complétée(s) en juin	Nombre
Bâtiments accessoires	0
Bâtiments principaux	0
Constructions accessoires	0
Permis & certificats	1
Terrain	1

5. Urbanisme

Demande de dérogations mineures

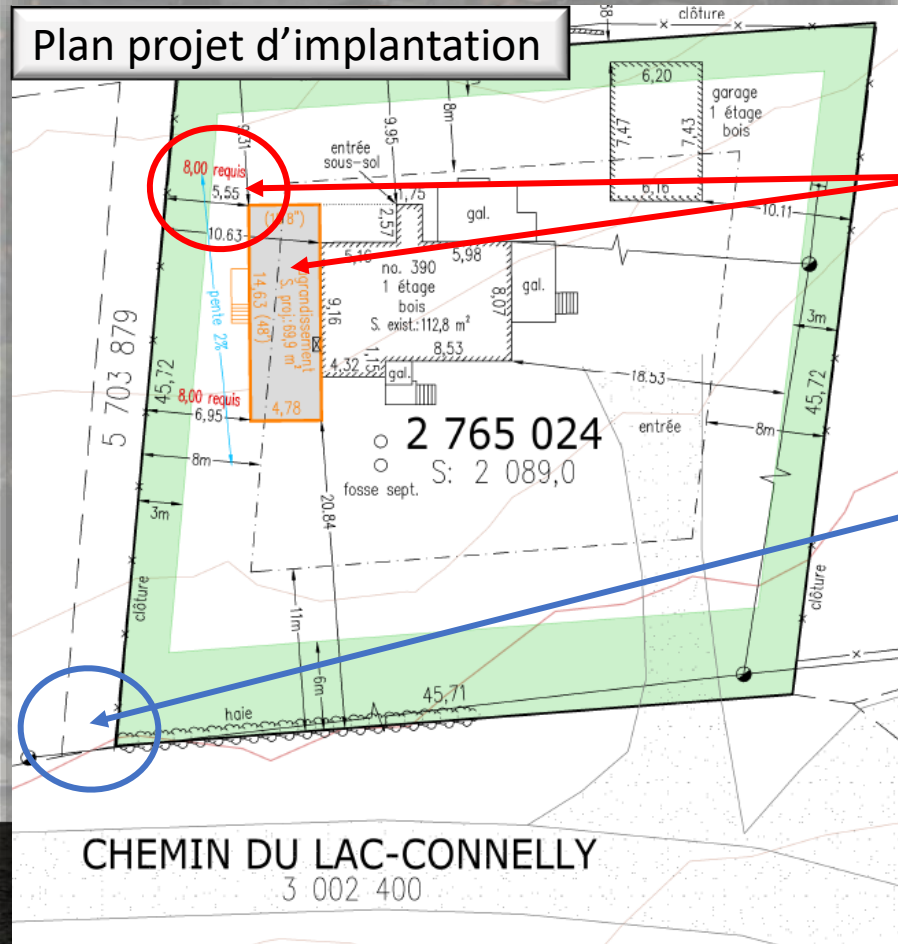
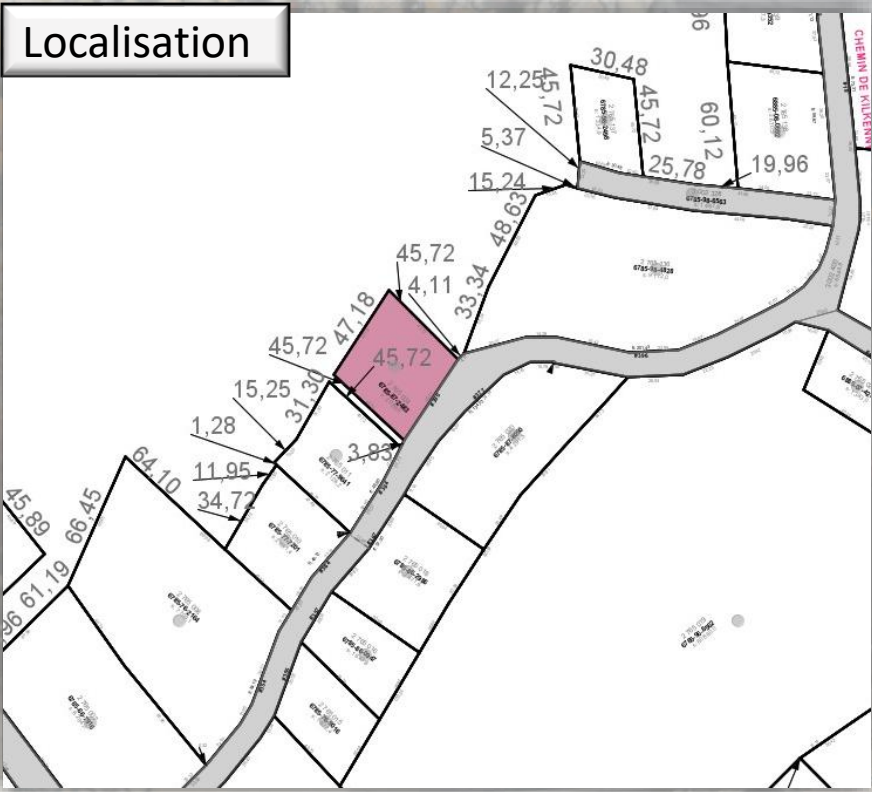
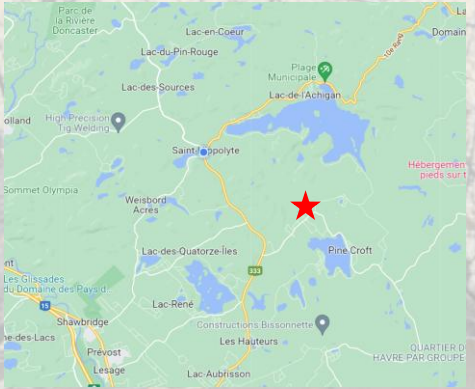
DÉROGATIONS MINEURES



5. Urbanisme

5.2 DDM 2025-0014: 390, chemin du Lac-Connelly

La demande de dérogation mineure consiste à autoriser, pour l’agrandissement projeté, que celui-ci empiète d’au maximum 2,4 m dans la marge latérale gauche de 5 m sur un terrain de plus de 1 500 m² de la zone H-210.



Agrandissement souhaité à 5,55 m de la ligne plutôt que 8 m
Soit un logement intergénération de 768 pi² (16pi x 48 pi)

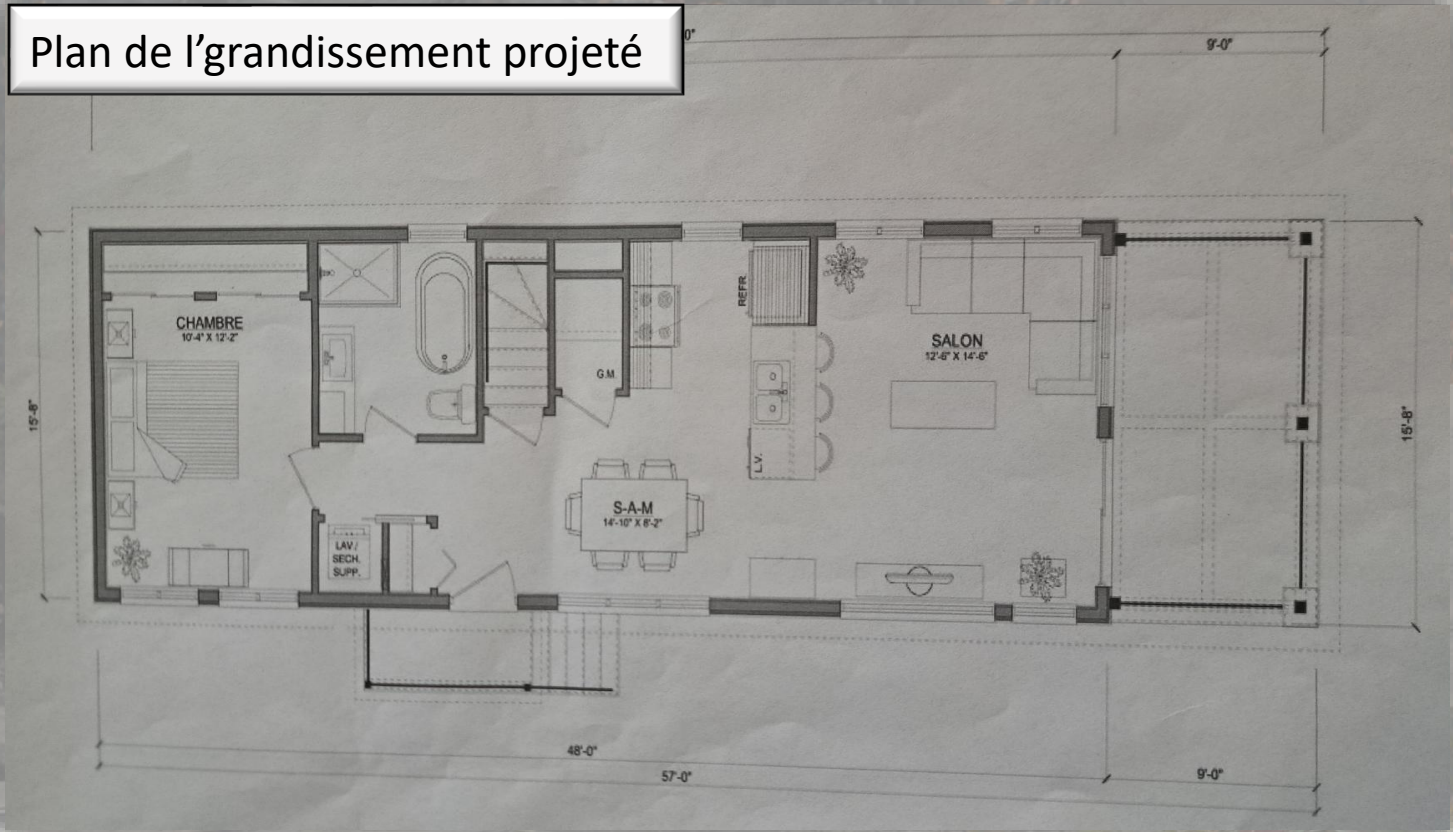
Lisière de terrain de 3,83m de largeur du lot 5 703 879 séparant du #384, chemin du lac Connelly

RECOMMANDATION

Les membres du CCU recommandent d’ACCEPTER la DDM

5. Urbanisme

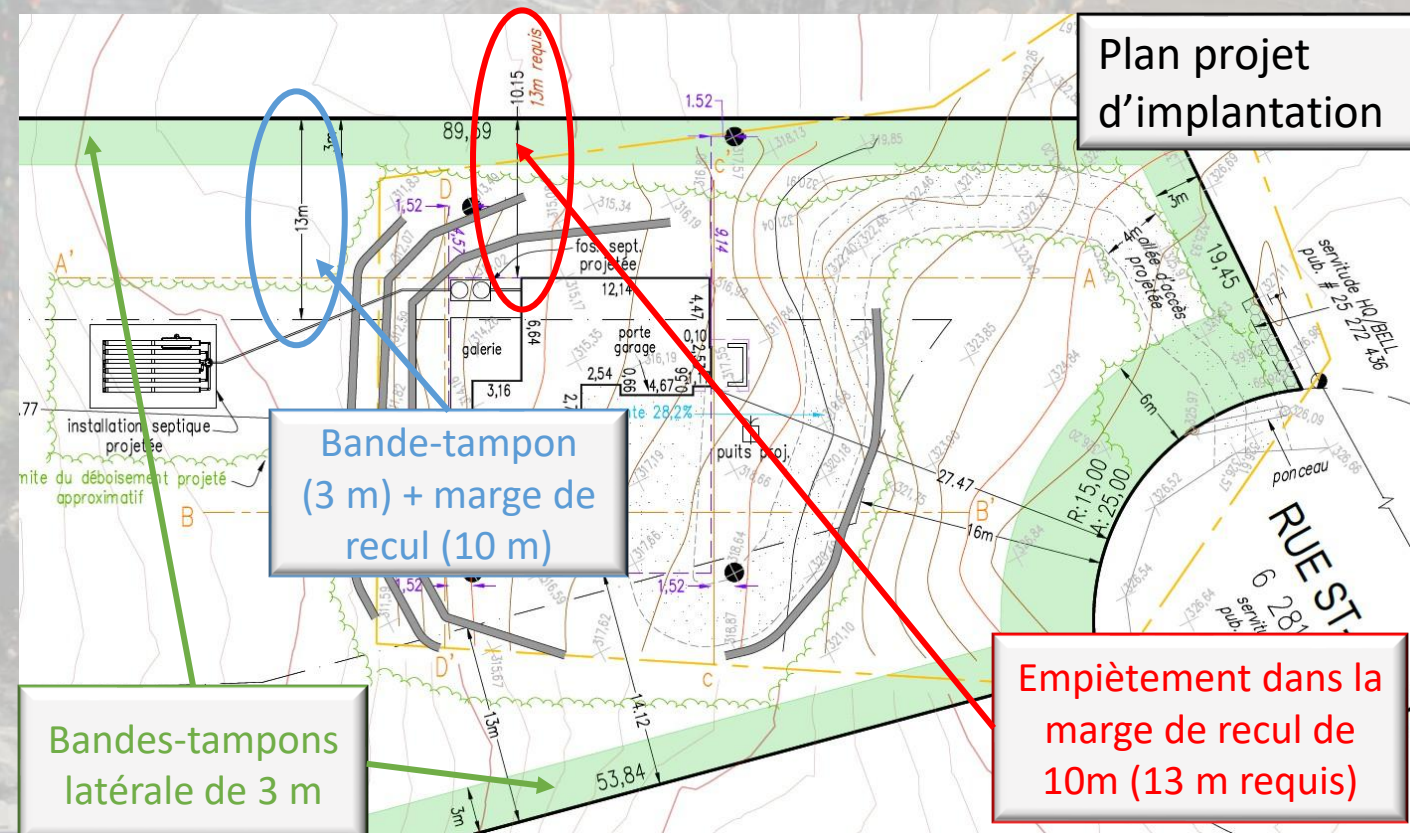
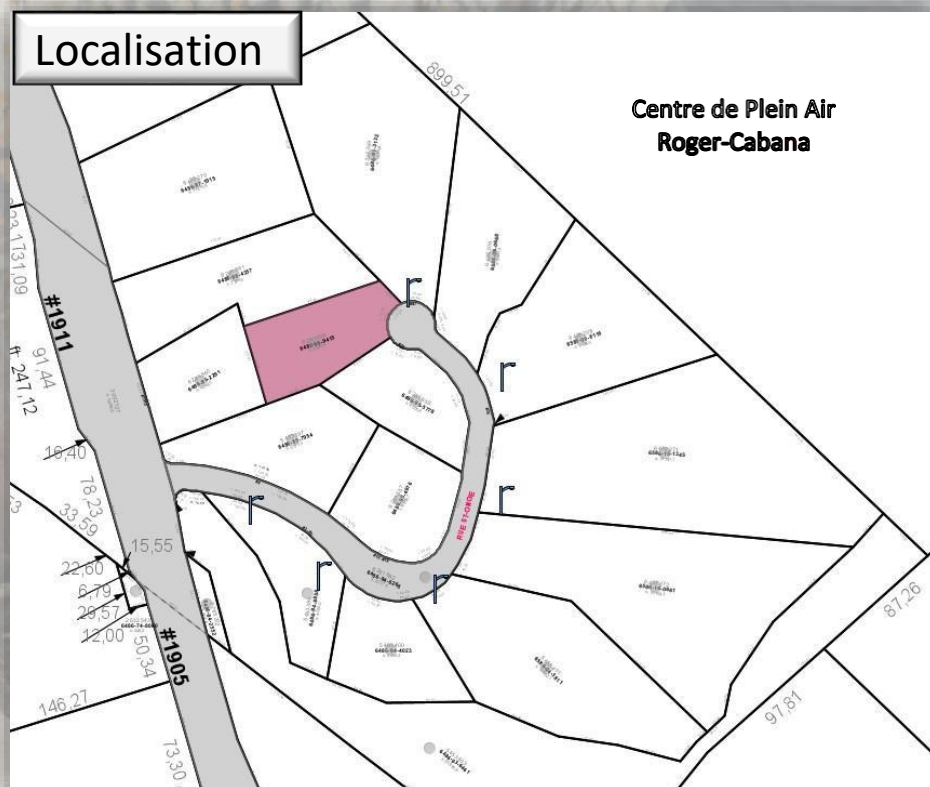
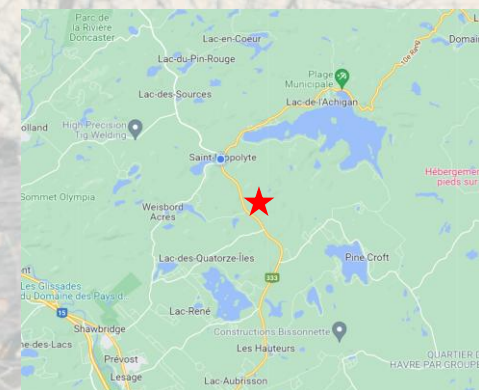
5.2 DDM 2025-0014: 390, chemin du Lac-Connelly ...suite



5. Urbanisme

5.3 DDM 2025-0019: 42, rue St-Onge

La demande de dérogation mineure consiste à autoriser, pour l'habitation projetée, que celle-ci empiète de 3 m dans la marge latérale droite de 10 m sur un terrain de 1 500 m² et plus de la zone H-204.



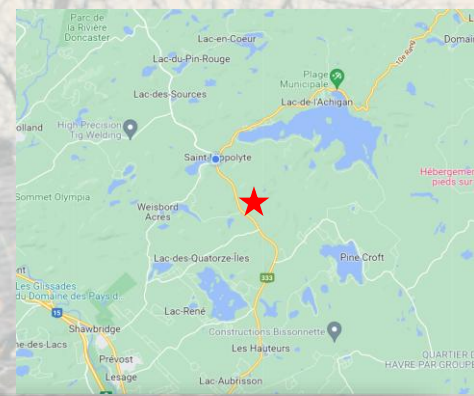
RECOMMANDATION

Les membres du CCU recommandent d'**ACCEPTER** la DDM

5. Urbanisme

5.3 DDM 2025-0019: 42, rue St-Onge...suite

3D couleurs – vue avant



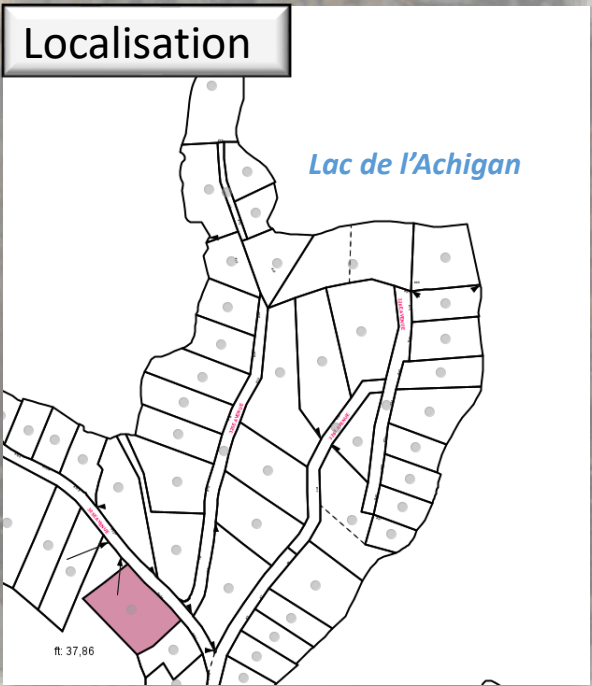
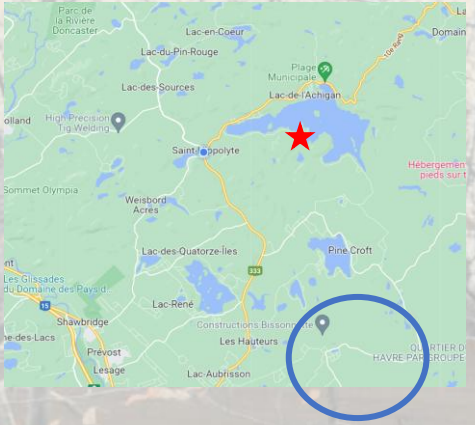
RECOMMANDATION

Les membres du CCU recommandent d'**ACCEPTER** la DDM

5. Urbanisme

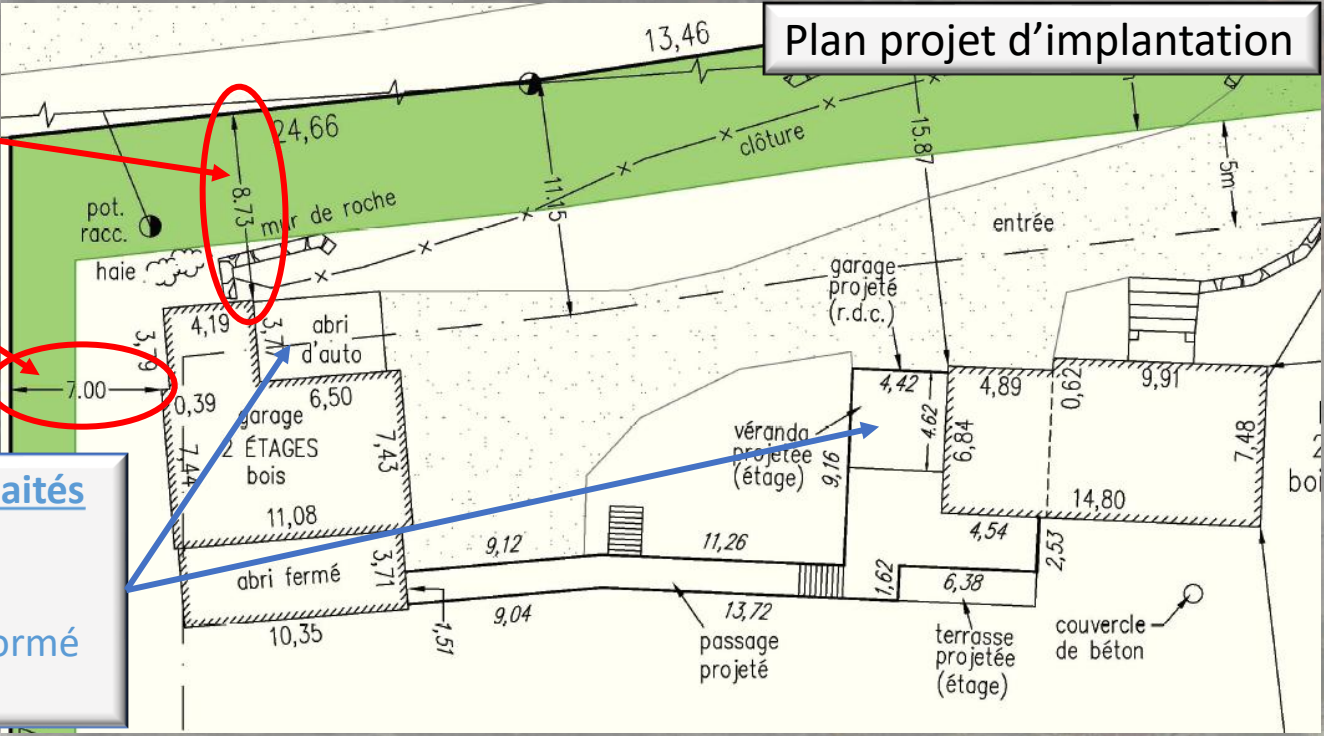
5.4 DDM 2025-0020: 545, 305^e Avenue

La demande de dérogation mineure consiste à autoriser, pour l’agrandissement projeté, que celui-ci empiète de 2,27 m dans la marge avant de 5 m, qu’il empiète de 1 m dans la marge latérale droite de 5 m sur un terrain de plus de 1 500 m² de la zone H-324, que la résidence agrandie ait une porte de garage de 4,3 m de hauteur plutôt que 2,5 m et qu’elle ait 4 portes de garage plutôt que 3.



Marges dérogatoires

Agrandissements souhaités
Garage & véranda
+
Garage détaché transformé
en garage attaché



RECOMMANDATION

Les membres du CCU recommandent de **REFUSER** la DDM

5. Urbanisme

5.4 DDM 2025-0020: 545, 305^e Avenue...suite



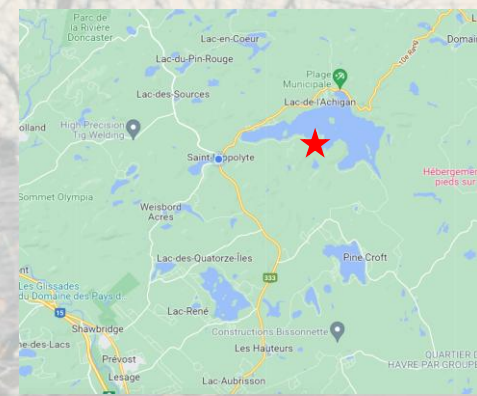
Bâtiment principal
(existant)

Garage détaché (existant)



Étage non-conforme si
le garage reste détaché
du bâtiment principal

Hauteur de la porte de
garage non-conforme si le
garage détaché est rattaché
au bâtiment principal



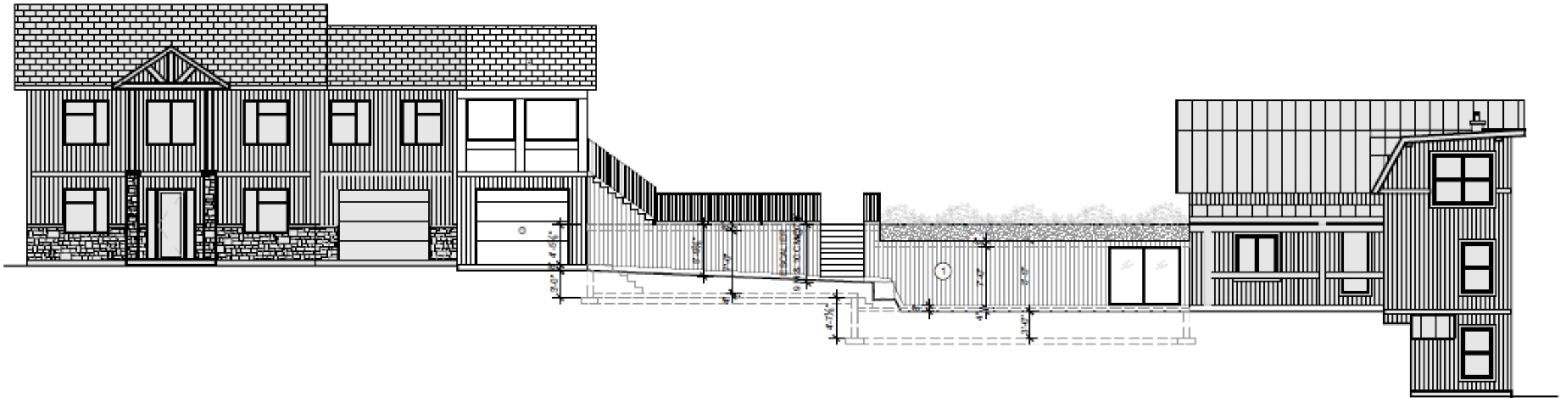
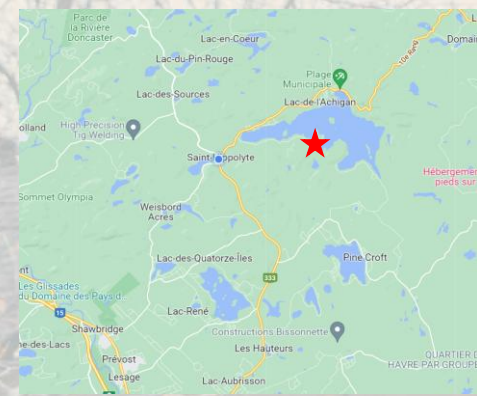
RECOMMANDATION

Les membres du CCU recommandent de **REFUSER** la DDM

5. Urbanisme

5.4 DDM 2025-0020: 545, 305^e Avenue...suite

Bâtiment principal
(projeté)

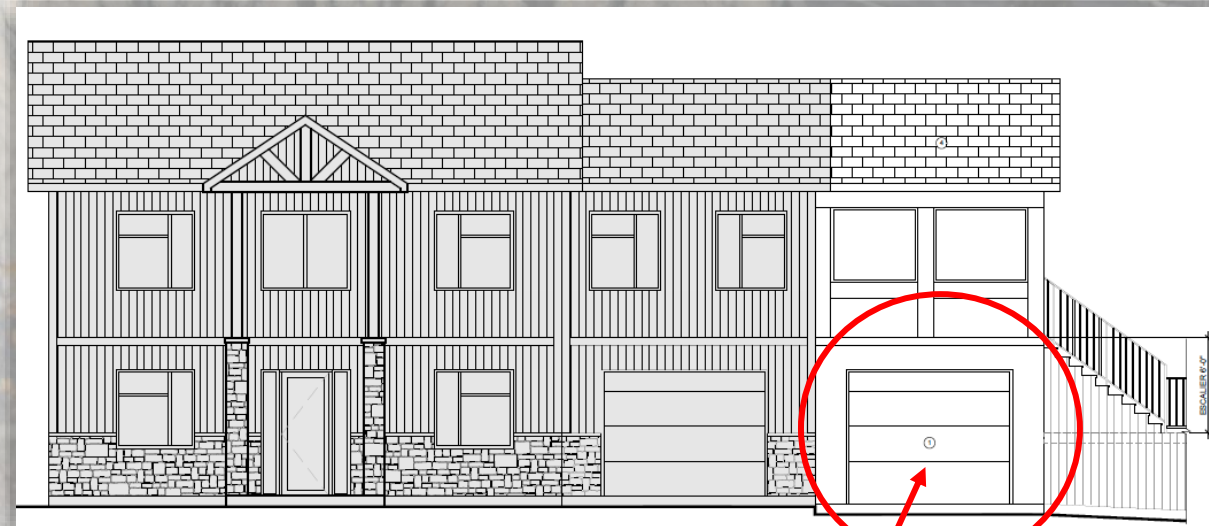


RECOMMANDATION

Les membres du CCU recommandent de **REFUSER** la DDM

5. Urbanisme

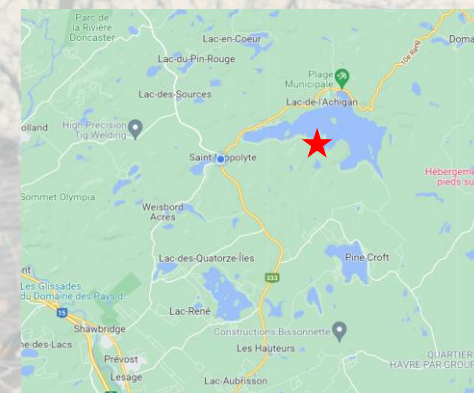
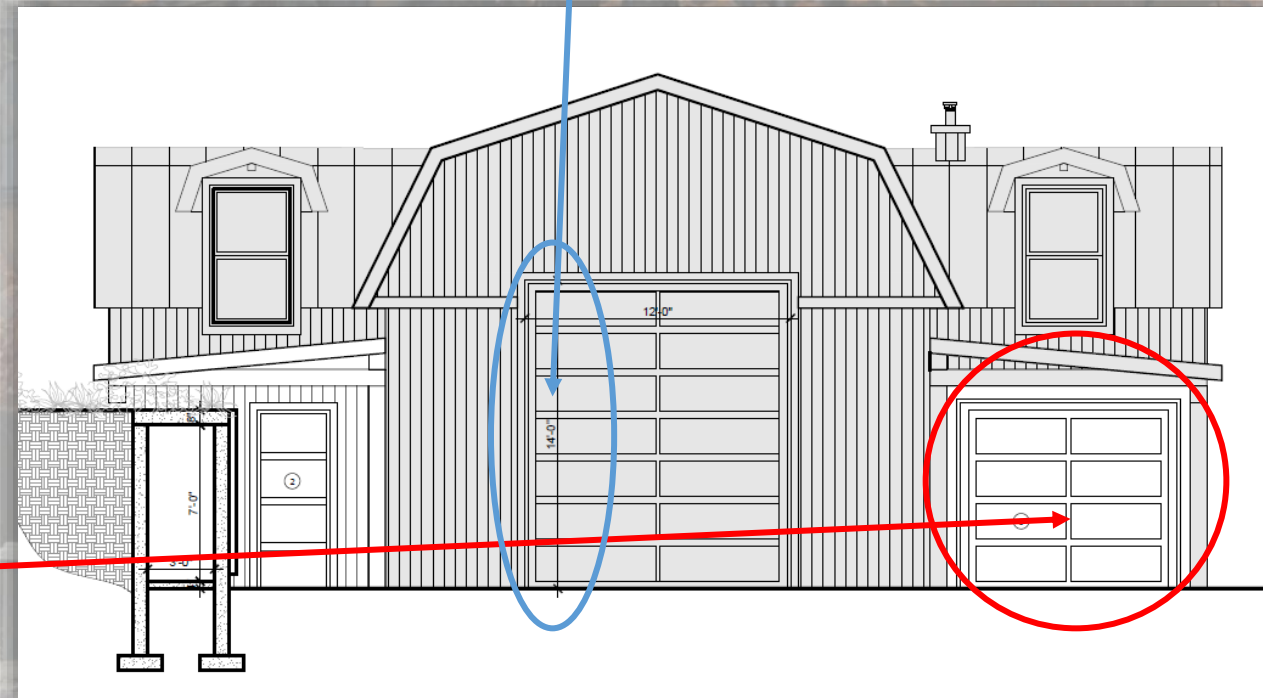
5.4 DDM 2025-0020: 545, 305^e Avenue...suite



Bâtiment principal
(projeté)

3^e et 4^e portes de garage

Portes de garage
(existant) de 4,27 m
(14 pi) de hauteur



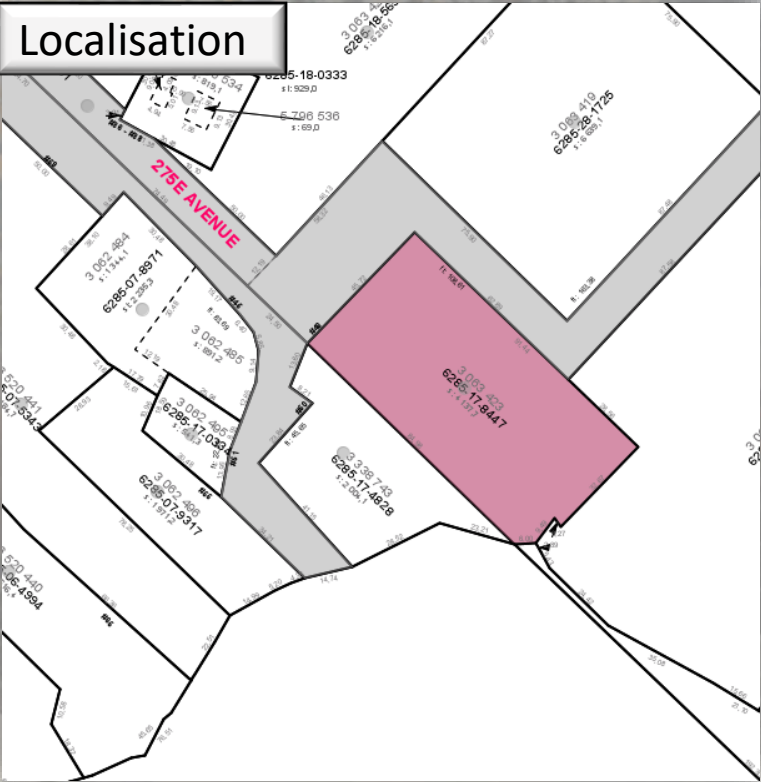
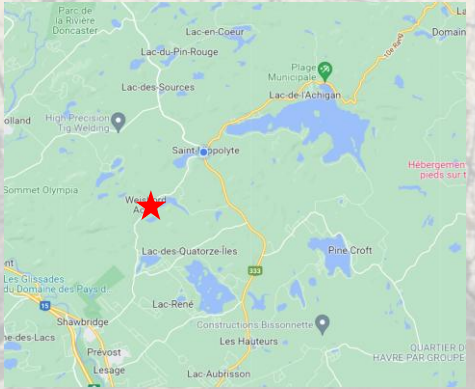
RECOMMANDATION

Les membres du CCU recommandent de **REFUSER** la DDM

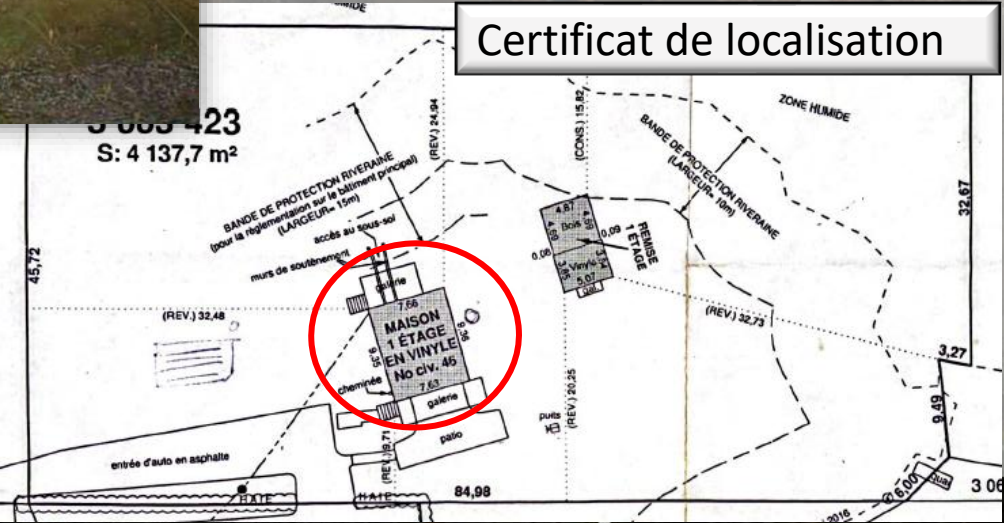
5. Urbanisme

5.5 DDM 2025-0021 : 46, 275^e Avenue

La demande consiste à autoriser, pour le logement supplémentaire existant, que celui occupe, au sous-sol, une superficie de 47 m² (506 pi²), soit 82 % de la superficie totale de plancher plutôt que 60 %.



Logement occupant 82 % de la superficie totale de plancher

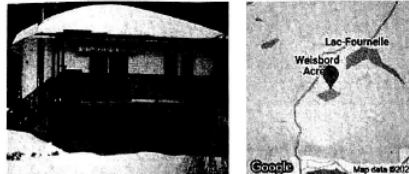


RECOMMANDATION

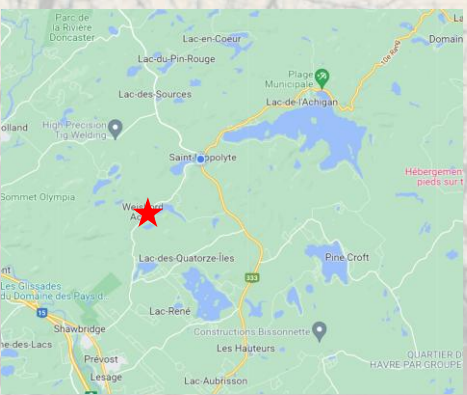
Les membres du CCU recommandent de d'ACCEPTER la DDM

5. Urbanisme

5.5 DDM 2025-0021 : 46, 275^e Avenue...suite

No Centris 24682007 (Vendu/PA acceptée en 9 jours)		200 000 \$	
		46 275e Avenue (rue privée) Saint-Hippolyte JBA 2P6 Région Laurentides Quartier Lac Morency Près de Lac Gordon Plan d'eau	
Genre de propriété	Maison à étages	Année de construction	Inconnue
Type de bâtiment	Isolé (détaché)	Date de livraison prévue	
Intergénération	Oui	Saisonnier	Non
Dimensions du bâtiment	30 X 25 p	Reprise/Contrôle de justice	Non
Superficie habitable	1 500 pc	Possibilité d'échange	
Superficie du bâtiment	750 pc	Cert. de loc.	Oui (1988)
Dimensions du terrain	150 X 300 p	Numéro de matricule	
Superficie du terrain	44 539 pc	Date ou délai d'occupation	2016-07-01
Cadastre	3 063 423 Cadastre du Québec	Signature de l'acte de vente	2016-06-30
Zonage	Résidentiel	Date PA acceptée	2016-03-16
		Date de levée des conditions	
Évaluation (municipale)		Taxes (annuelles)	
Année	2016	Municipale	1 483 \$ (2016)
Terrain	37 400 \$	Scolaire	290 \$ (2016)
Bâtiment	120 200 \$	Secteur	
		Eau	
Total	157 600 \$ (126,90%)	Total	1 773 \$
Dépenses/Énergie (annuelles)			
		Frais communs	
		Électricité	
		Mazout	
		Gaz	
Pièce(s) et Espace(s) additionnel(s)			
Nbre pièces	6	Nbre chambres (hors-sol + sous-sol)	2+0
Niveau	Pièce	Dimensions	Revêtement de sol
2	Cuisine	11,6 X 8 p	Bois
2	Salle à manger	11,6 X 9 p	Bois
2	Salon	11,6 X 13 p	Bois
2	Chambre à coucher principale	11,6 X 13,6 p	Bois
2	Chambre à coucher	9,6 X 9,6 p	Bois
2	Salle de bains	11,6 X 6,6 p	Céramique
Pièce(s) et Espace(s) additionnel(s) - Intergénération			
Nbre pièces	4	Nbre chambres (hors-sol + sous-sol)	1+0
Niveau	Pièce	Dimensions	Revêtement de sol
RDC	Cuisine	10 X 10 p	Céramique
RDC	Salon	12 X 12 p	Bois
RDC	Chambre à coucher	13 X 12 p	Bois
RDC	Salle de lavage	9 X 10 p	Céramique

Revenus supplémentaires			
Numéro log.	1	Fin de bail	2016-06-30
Nbre pièces	3	Loyer mensuel	565 \$ (2016-03-08)
Nbre chambres	1	Valeur locative	
Nbre SDB + SE	1+0	Particularité	
Caractéristiques			
Système d'égouts	Champ d'épuration, Fosse septique	Appareils loc. (mens.)	
Approvisionnement eau	Puits artésien	Rénovations	Revêtement de la toiture - 2014 (3 000 \$)
Fondation	Béton coulé	Piscine	Stat. (total)
Revêtement de la toiture	Bardeaux d'asphalte	Allée	Asphalte
Revêtement	Vinyle	Garage	
Fenestration	PVC	Abri d'auto	
Type de fenestration	Coulissante	Terrain	Boisé
Énergie/Chauffage	Électricité	Topographie	Plat
Mode chauffage	Plinthes électriques	Particularités du site	Cul-de-sac
Sous-sol	Aucun	Eau (accès)	Bordé par l'eau, Non navigable
Salle de bains		Vue	Sur l'eau, Sur la montagne
Inst. laveuse-sécheuse	Salle d'eau (2e niveau), Salle de bains (2e niveau)	Proximité	Autoroute, École primaire, Golf, Parc, Piste cyclable, Ski alpin, Ski de fond
Foyer-Poêle	Poêle au bois	Particularités du bâtiment	Intergénération - À l'étage
Armoires cuisine	Mélamine	Efficacité énergétique	
Commodités - Unité/propriété		Adapté pers. mobilité réduite	
Restrictions/Permissions			
Remarques			
Propriété bord de lac à 5km du centre de Prévost et de la route 117. Grand terrain gazonné avec exposition sud et vue sur les montagnes. Propriété construite et bien entretenue par le propriétaire actuel. Le 2e étage de 2 cas vous offre une grande terrasse avec une belle vue. Un logement d'appoint de 1 cas et cuisine compose le niveau du sol.			
Addenda			
Cette propriété avec logement d'appoint pourrait très bien servir d'intergénération afin de loger un membre de la famille ou bien de logement locatif tout simplement. Le lac Gordon de Saint-Hippolyte a 47 pieds de profondeur. Site et lac idéal pour vos activités estivales.			
Déclaration du vendeur			
Oui DV-65947			
Prêt hypothécaire			
Créancier	Solde	En date du	Taux %
RBC			



Fichier CENTRIS 2016 de la propriété lors de l'achat. On y fait référence de la présence d'un logement d'appoint

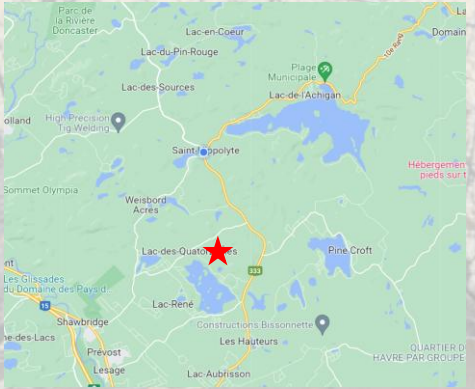
RECOMMANDATION

Les membres du CCU recommandent de d'ACCEPTER la DDM

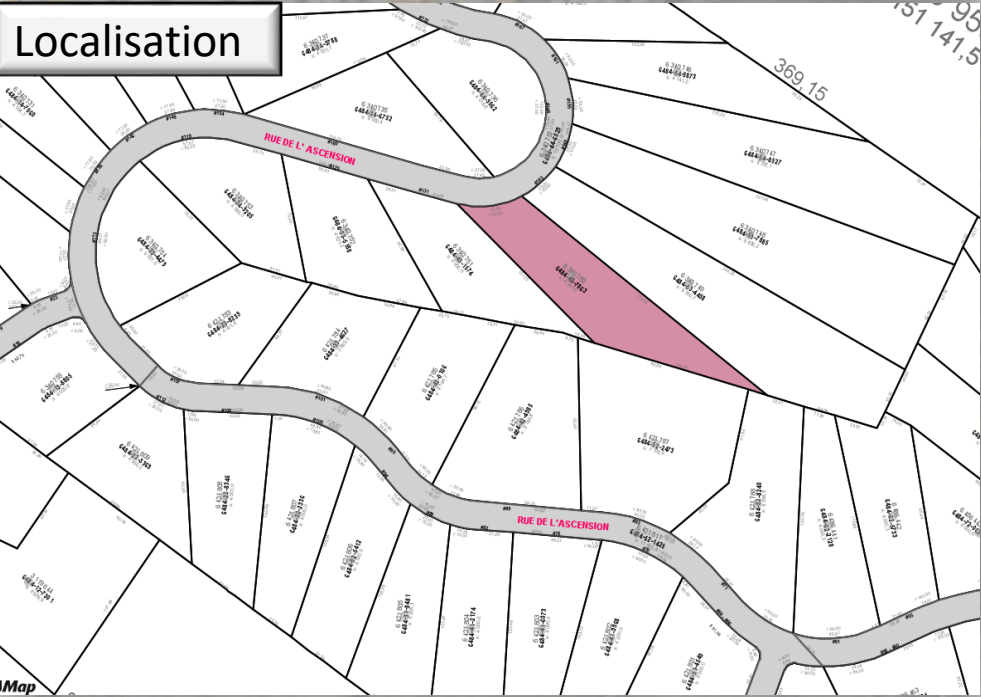
5. Urbanisme

5.6 DDM 2025-0022: 137, rue de l'Ascension

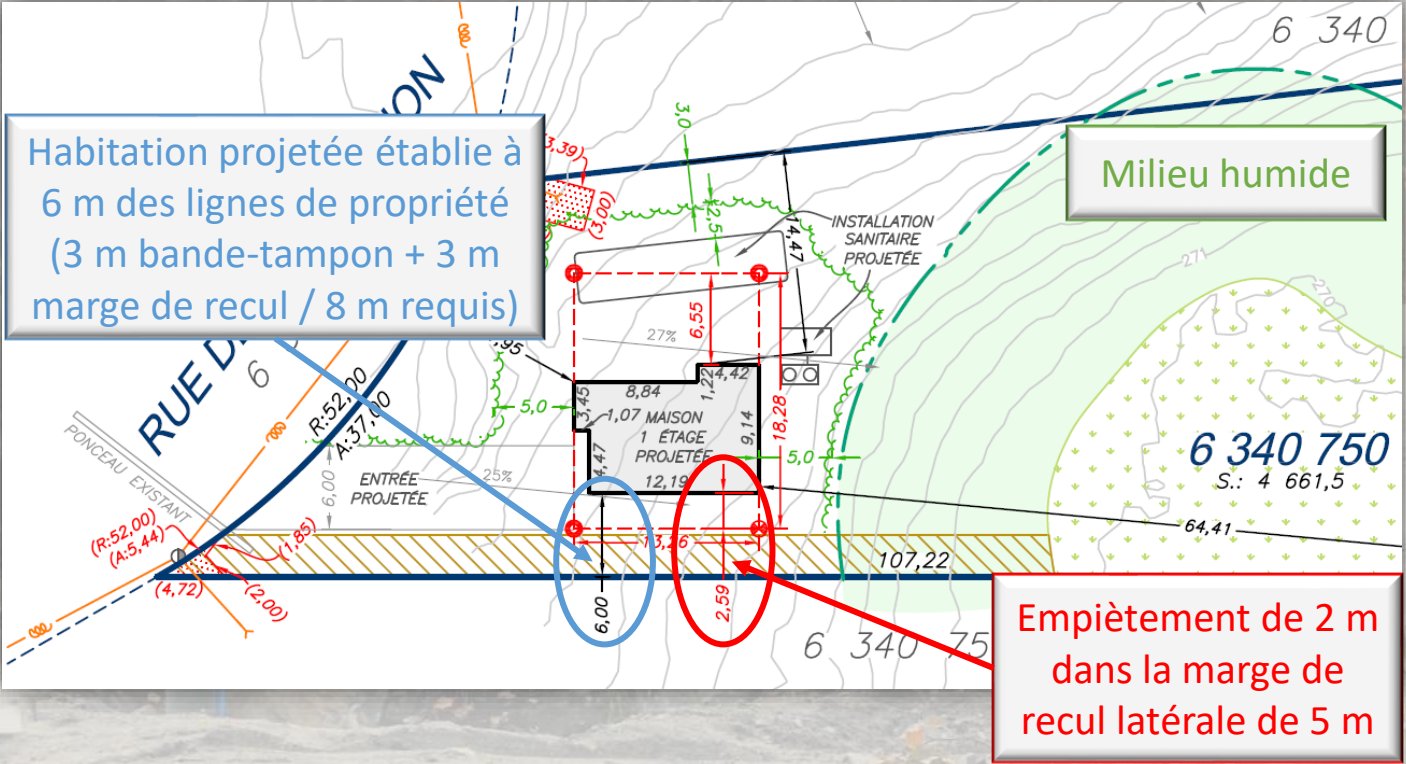
La demande de dérogation mineure consiste à autoriser, pour l'habitation projetée, que celle-ci empiète d'au maximum 2 m dans la marge latérale droite de 5 m sur un terrain de plus de 1 500 m² de la zone H-205.



Localisation



Implantation projetée

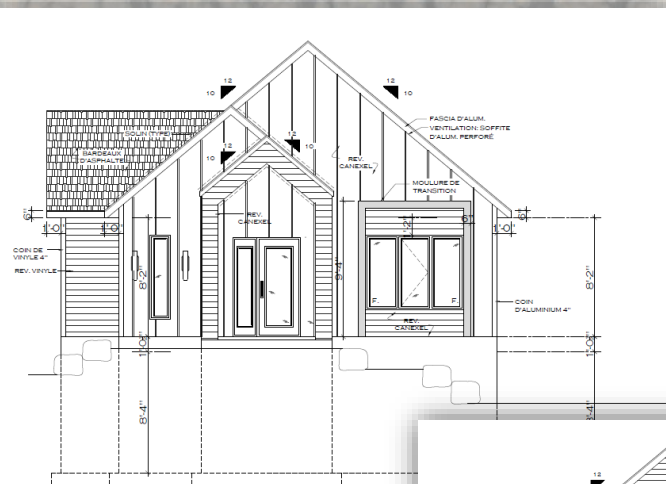
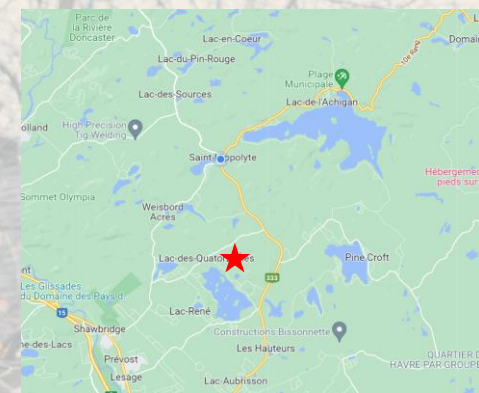


RECOMMANDATION

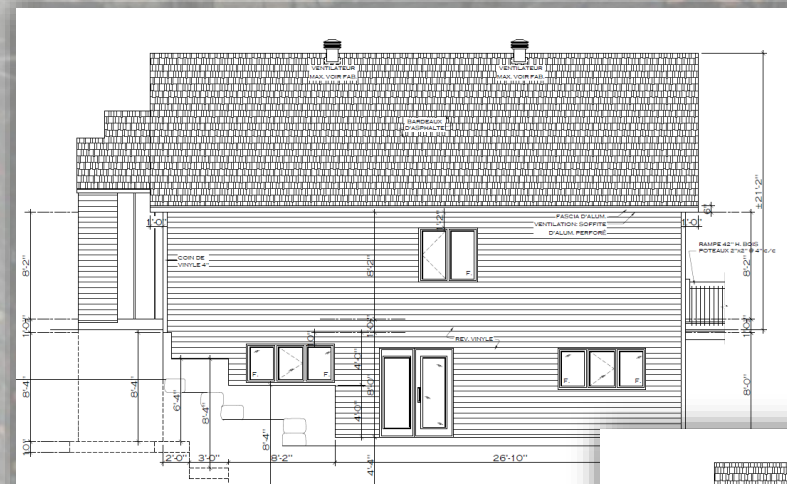
Les membres du CCU recommandent d'ACCEPTER la DDM

5. Urbanisme

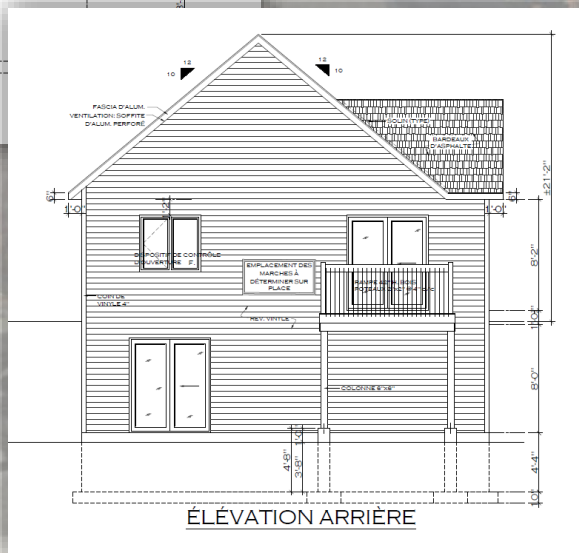
5.6 DDM 2025-0022: 137, rue de l'Ascension...suite



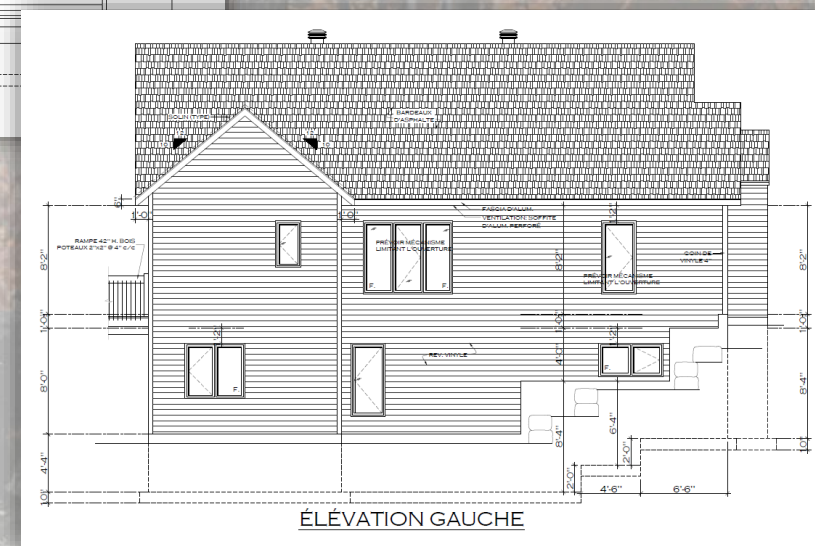
ÉLEVATION AVANT



ÉLEVATION DROITE



ÉLEVATION ARRIÈRE



ÉLEVATION GAUCHE

Habitation projetée

RECOMMANDATION

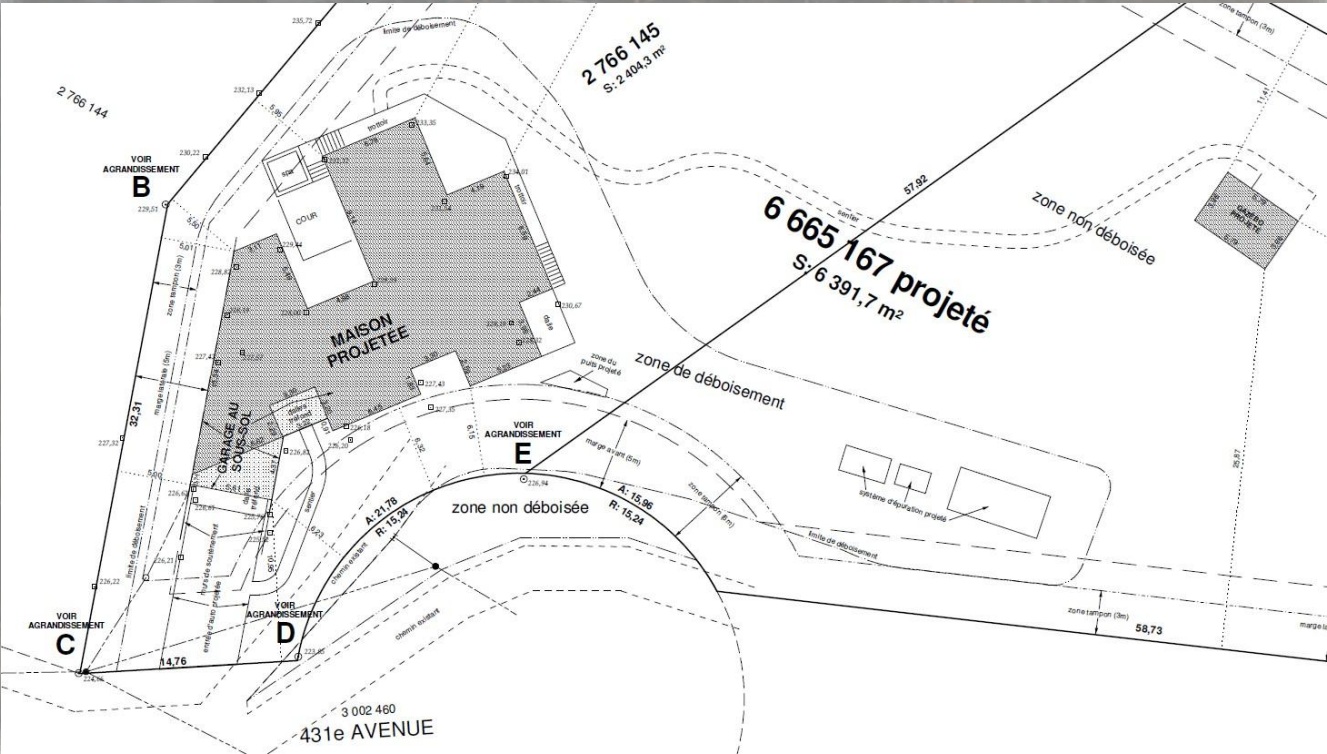
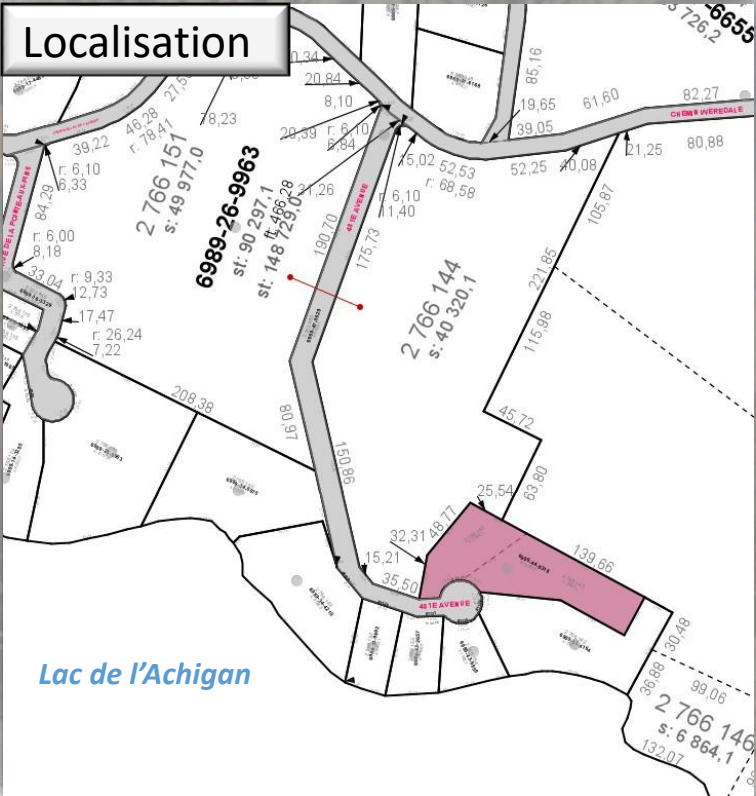
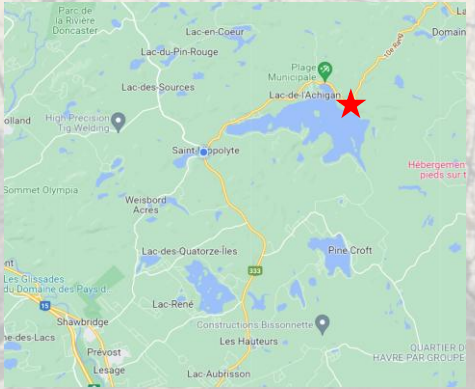
Les membres du CCU recommandent d'**ACCEPTER** la DDM

5. Urbanisme

5.7 DDM 2025-0027 : 1134, 431^e Avenue

La demande consiste à autoriser, pour l’habitation projetée, que celle-ci empiète de 4,85 m dans la marge avant de 5m et de 3m dans la marge latérale gauche de 5 m sur un terrain de 1 500 m² et plus de la zone H-313.

Plan projet d’implantation



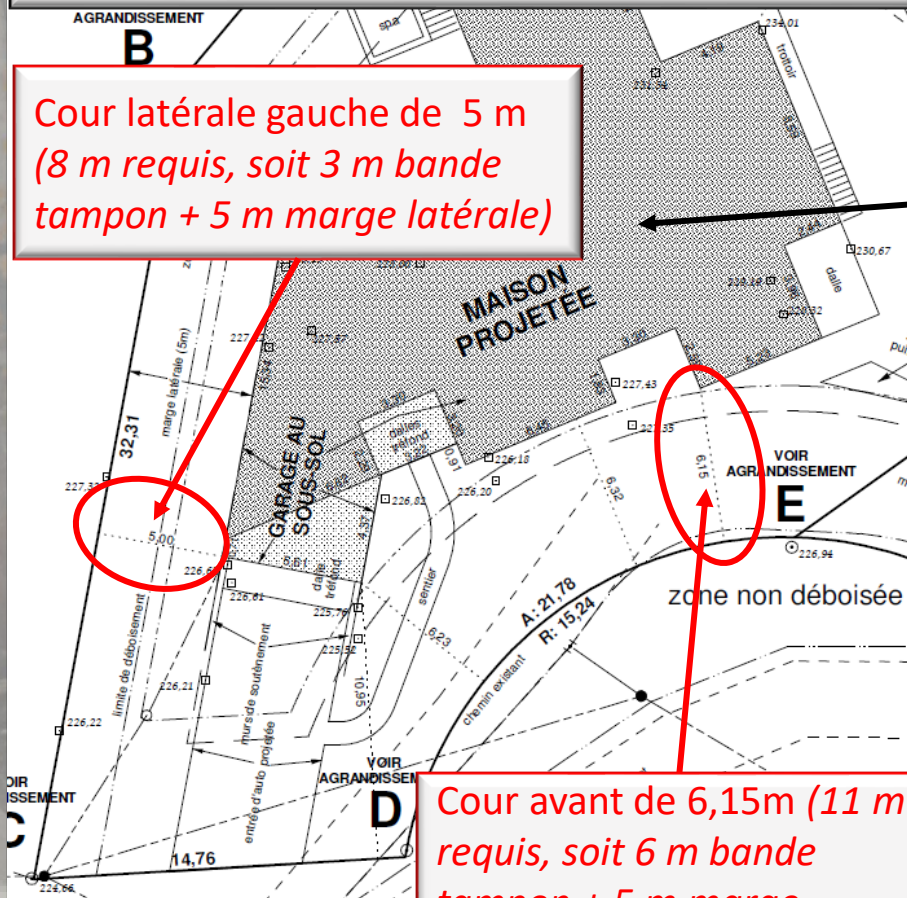
RECOMMANDATION

Les membres du CCU recommandent d’**ACCEPTER** la DDM

5. Urbanisme

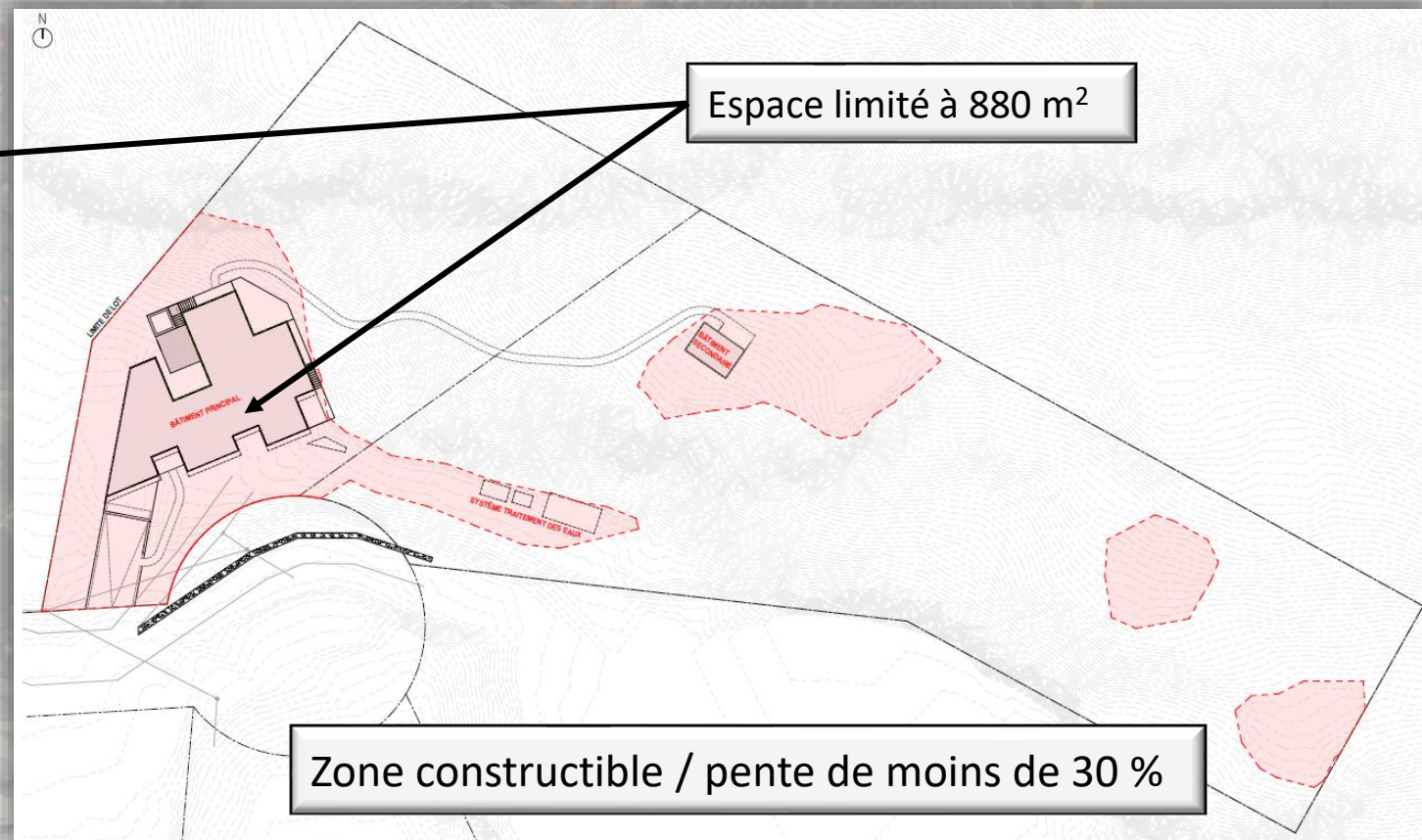
5.7 DDM 2025-0027 : 1134, 431^e Avenue...suite

Plan projet d'implantation (agrandi)



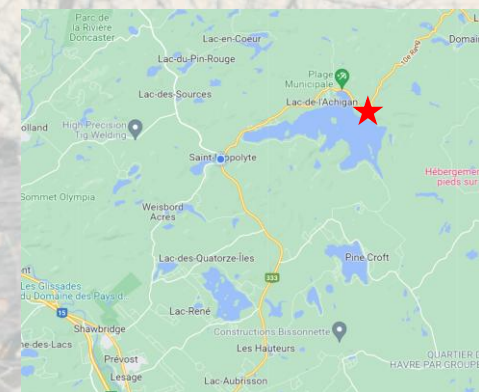
Cour latérale gauche de 5 m
(8 m requis, soit 3 m bande
tampon + 5 m marge latérale)

Cour avant de 6,15m (11 m
requis, soit 6 m bande
tampon + 5 m marge
latérale)



Espace limité à 880 m²

Zone constructible / pente de moins de 30 %



RECOMMANDATION

Les membres du CCU recommandent d'**ACCEPTER** la DDM

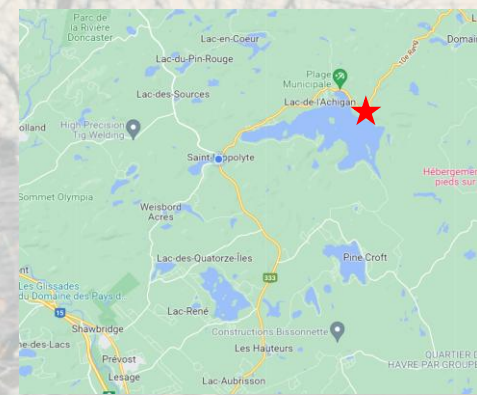
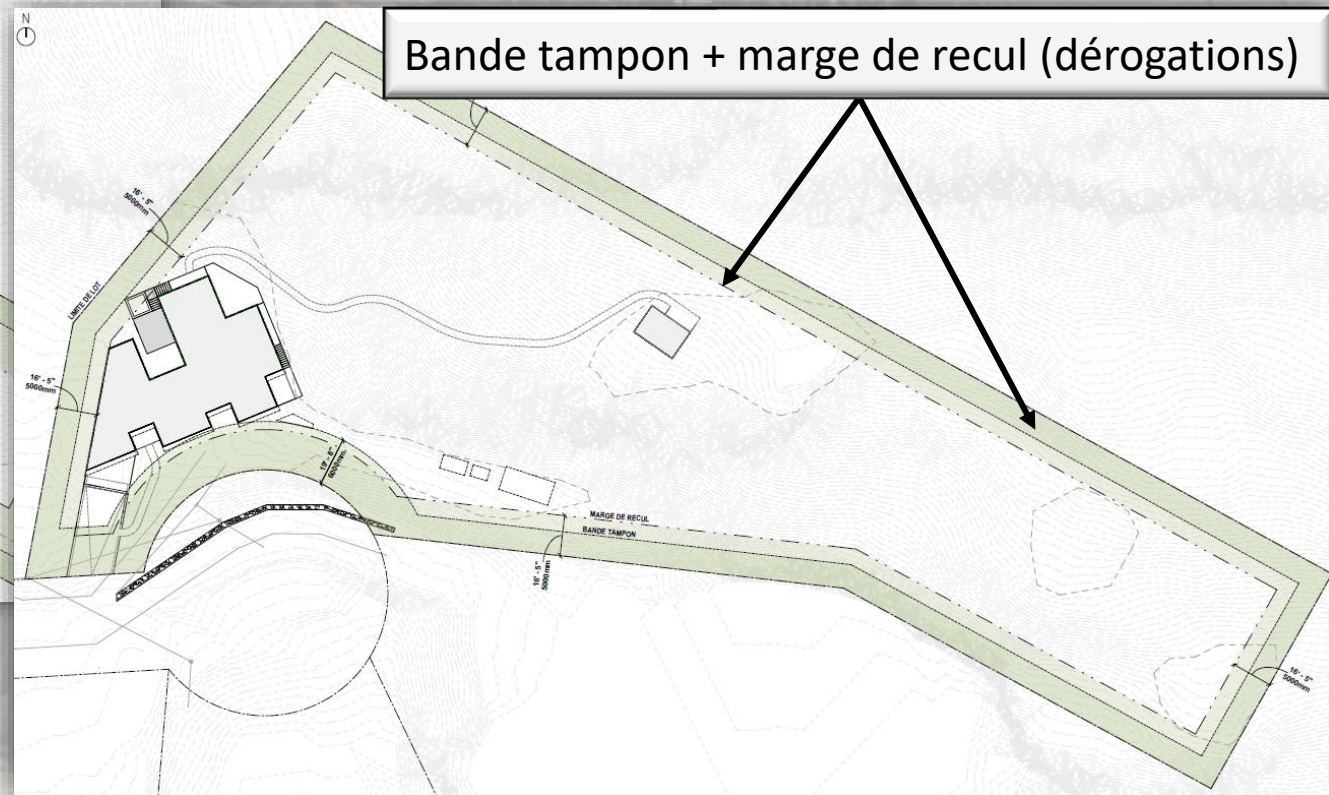
5. Urbanisme

5.7 DDM 2025-0027 : 1134, 431^e Avenue...suite

Bande tampon + marge de recul (règlementation)



Bande tampon + marge de recul (dérogations)



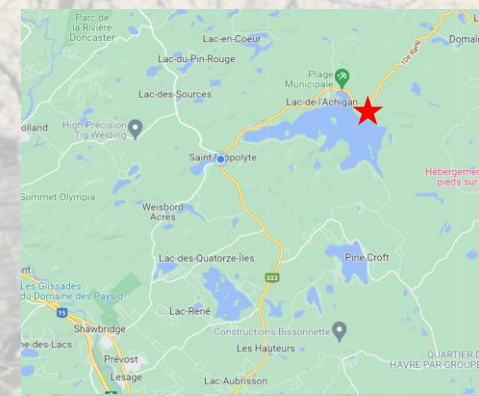
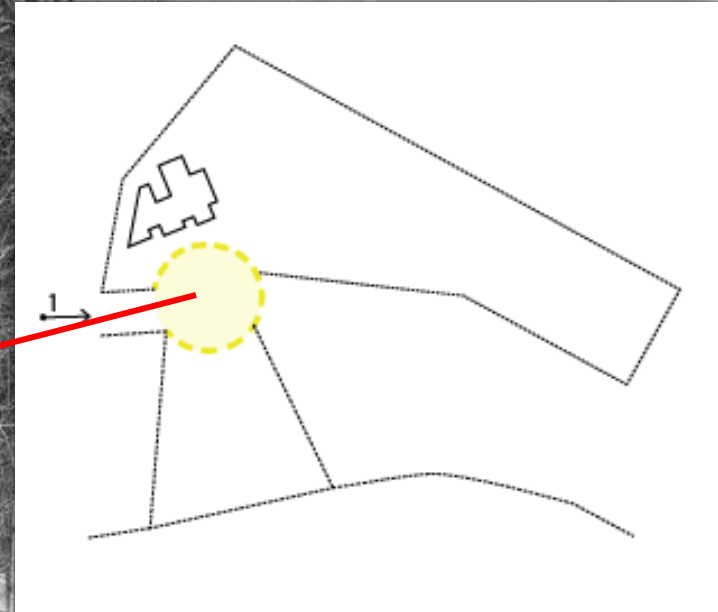
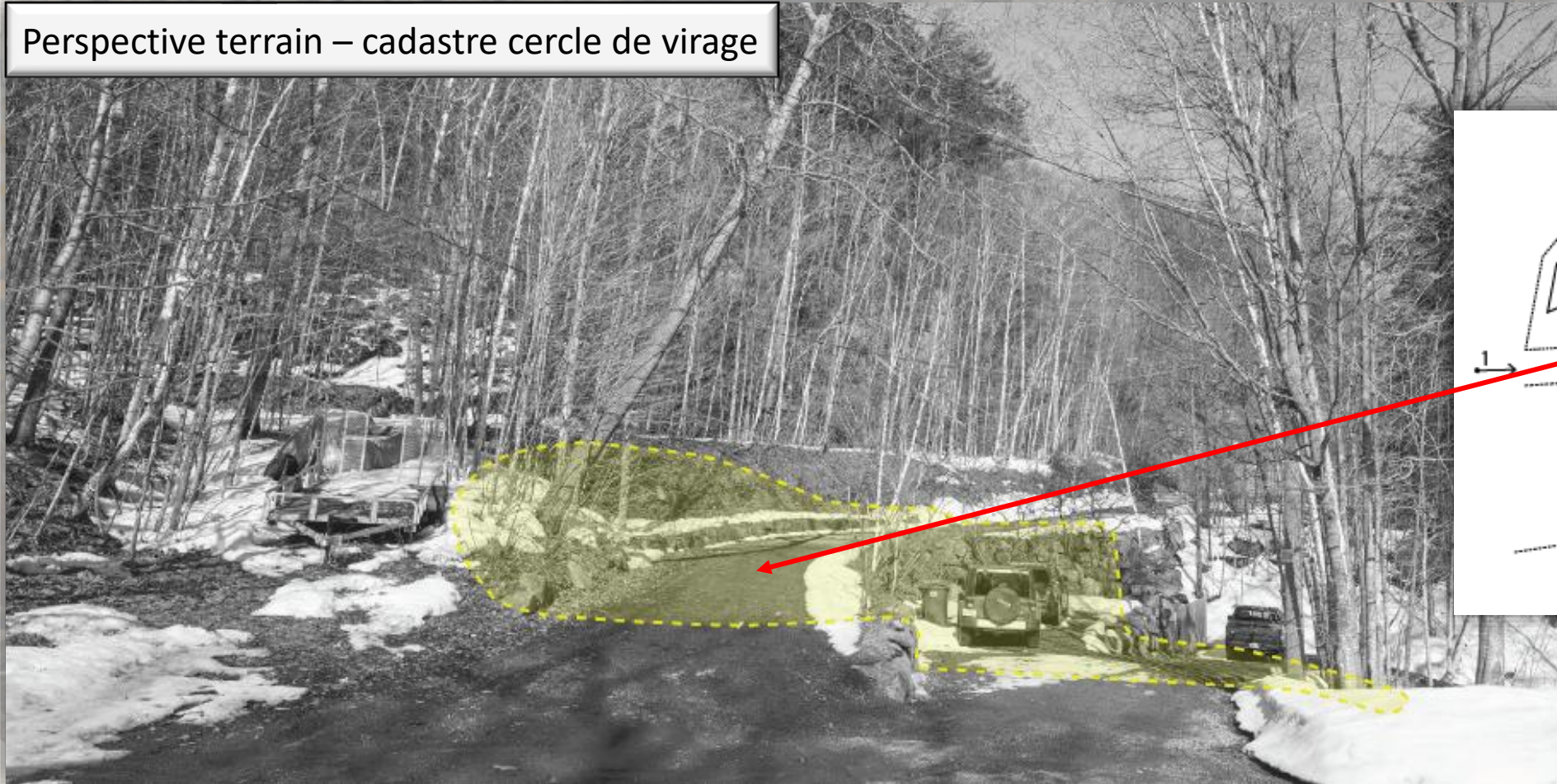
RECOMMANDATION

Les membres du CCU recommandent d'**ACCEPTER** la DDM

5. Urbanisme

5.7 DDM 2025-0027 : 1134, 431^e Avenue...suite

Perspective terrain – cadastre cercle de virage

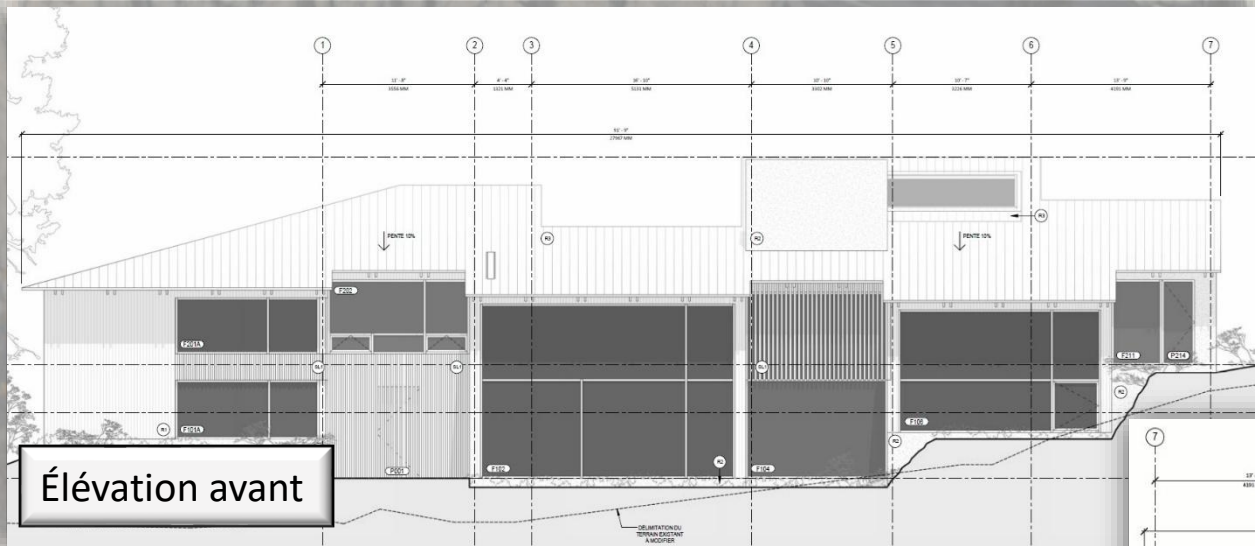
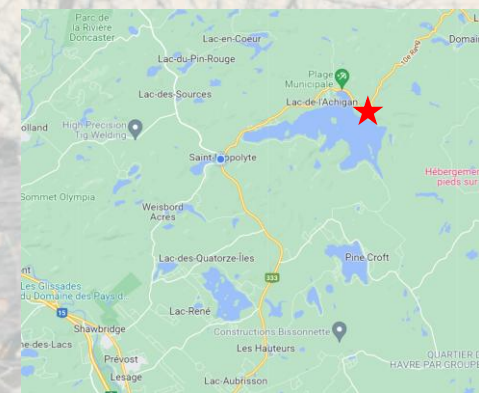


RECOMMANDATION

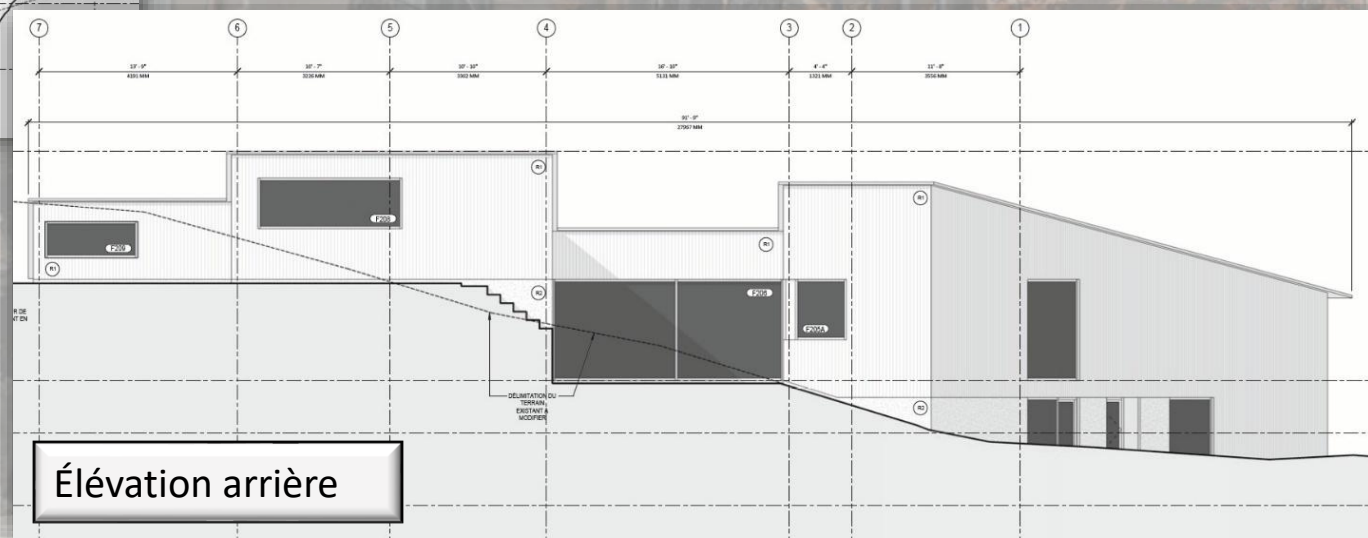
Les membres du CCU recommandent d'**ACCEPTER** la DDM

5. Urbanisme

5.7 DDM 2025-0027 : 1134, 431^e Avenue...suite



Extraits du plan de construction



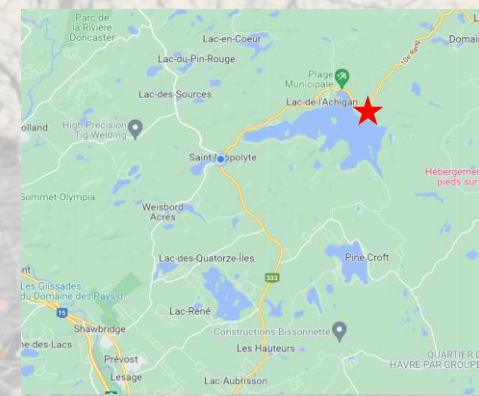
RECOMMANDATION

Les membres du CCU recommandent d'**ACCEPTER** la DDM

5. Urbanisme

5.7 DDM 2025-0027 : 1134, 431^e Avenue...suite

Projection 3D



Vue en hiver



Vue en été



RECOMMANDATION

Les membres du CCU recommandent d'**ACCEPTER** la DDM

5. Urbanisme

Plan d'Implantation et d'Intégration Architecturale (PIIA)

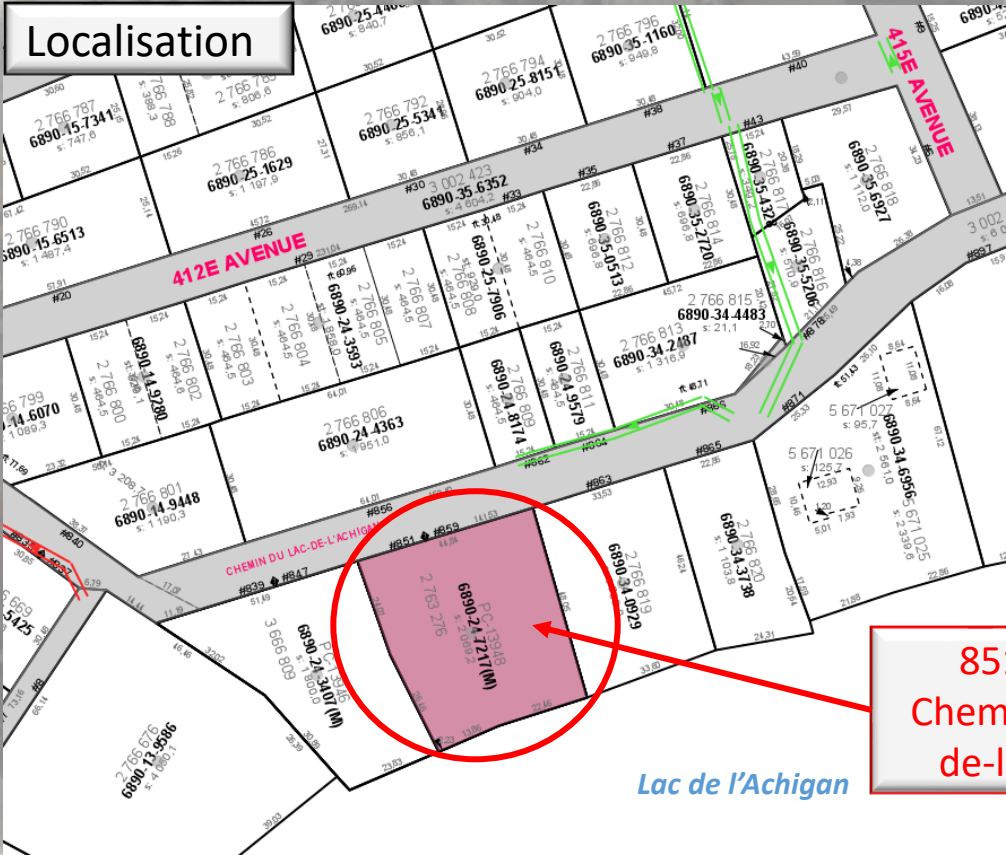
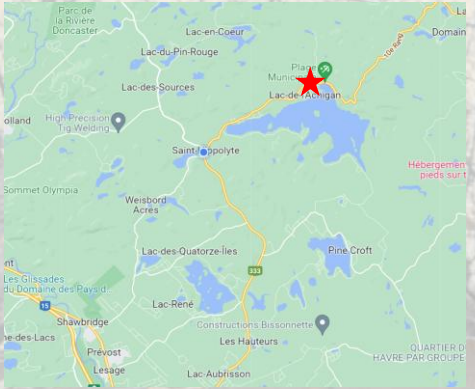
PIIA

Plan d'Implantation et d'Intégration Architecturale



5. Urbanisme

5.8 PIIA 2025-0023: 851 à 861, chemin du Lac-de-l’Achigan
Rénovations – Lac Achigan



851 à 861
Chemin du Lac-de-l’Achigan

RECOMMANDATION

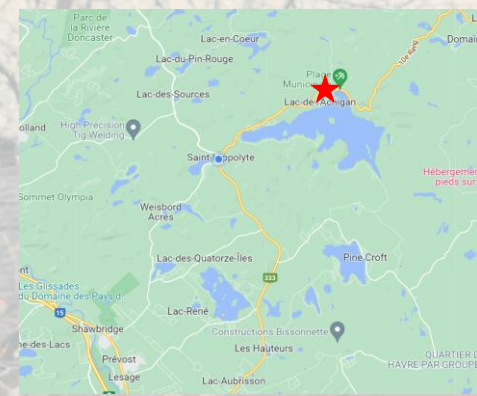
Les membres du CCU recommandent d’ACCEPTER le PIIA

5. Urbanisme

5.8 PIIA 2025-0023: 851 à 861, chemin du Lac-de-l'Achigan...suite



Le revêtement extérieur de bois existant est de couleur vert et pourpre. Il sera repeint.



RECOMMANDATION

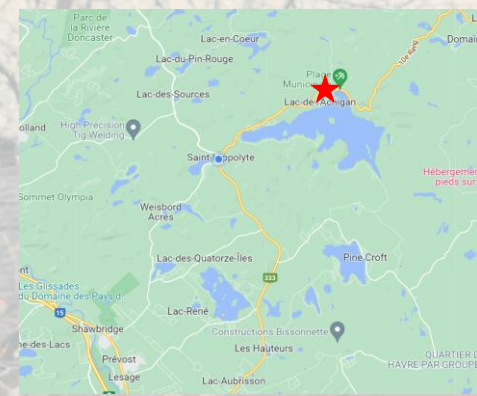
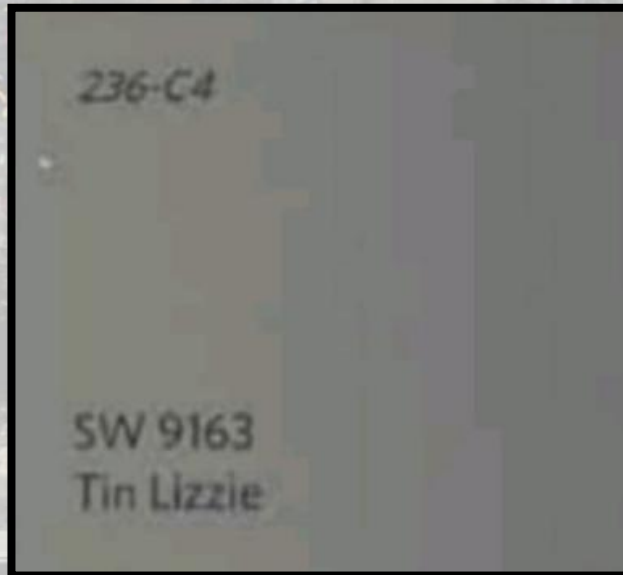
Les membres du CCU recommandent d'**ACCEPTER** le PIIA

5. Urbanisme

5.8 PIIA 2025-0023: 851 à 861, chemin du Lac-de-l'Achigan...suite



3D vue du lac et
couleur de revêtement
projetée



RECOMMANDATION

Les membres du CCU recommandent d'**ACCEPTER** le PIIA

5. Urbanisme

5.8 PIIA 2025-0023: 851 à 861, chemin du Lac-de-l'Achigan...suite



856, ch. Lac-de-l'Achigan



865, ch. Lac-de-l'Achigan



864, ch. Lac-de-l'Achigan



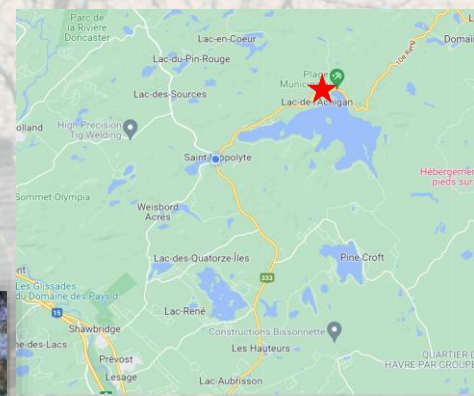
871, ch. Lac-de-l'Achigan



8, 413^e Avenue



863, ch. Lac-de-l'Achigan



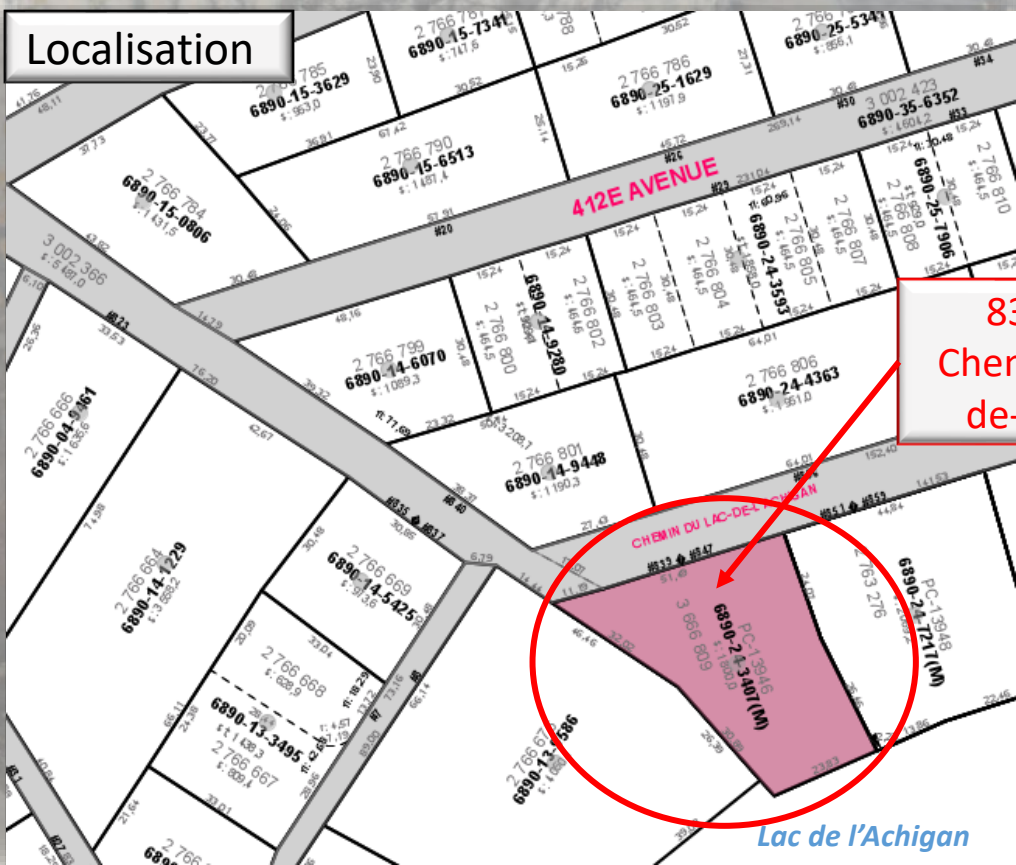
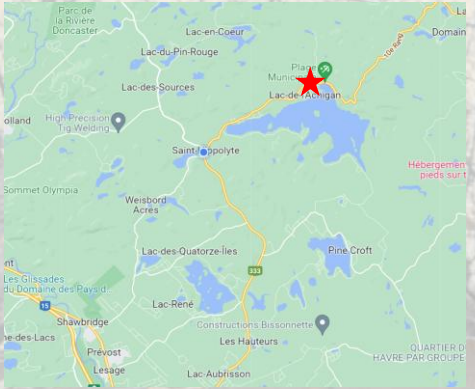
Maisons voisines

RECOMMANDATION

Les membres du CCU recommandent d'**ACCEPTER** le PIIA

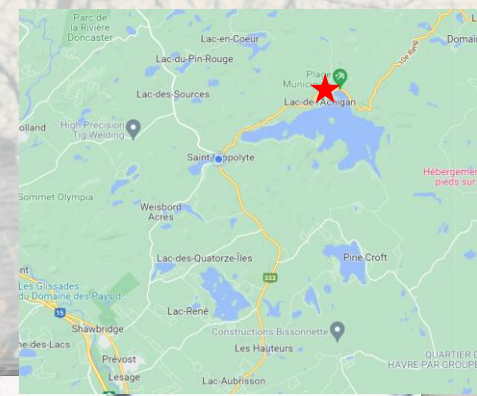
5. Urbanisme

5.9 PIIA 2025-0024: 839 à 847, chemin du Lac-de-l’Achigan
Rénovations – Lac Achigan



RECOMMANDATION

Les membres du CCU recommandent d’ACCEPTER le PIIA



5. Urbanisme

5.9 PIIA 2025-0024: 839 à 847, chemin du Lac-de-l'Achigan...suite

Le revêtement extérieur de bois existant est de couleur vert et pourpre. Il sera repeint.



RECOMMANDATION

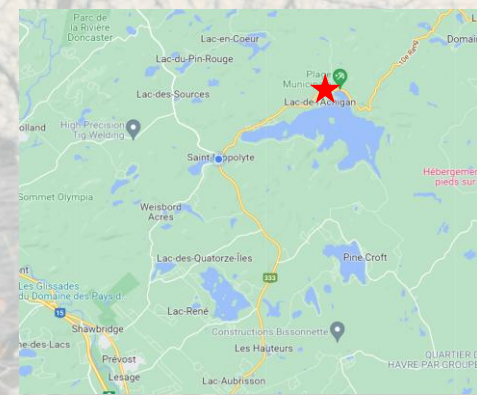
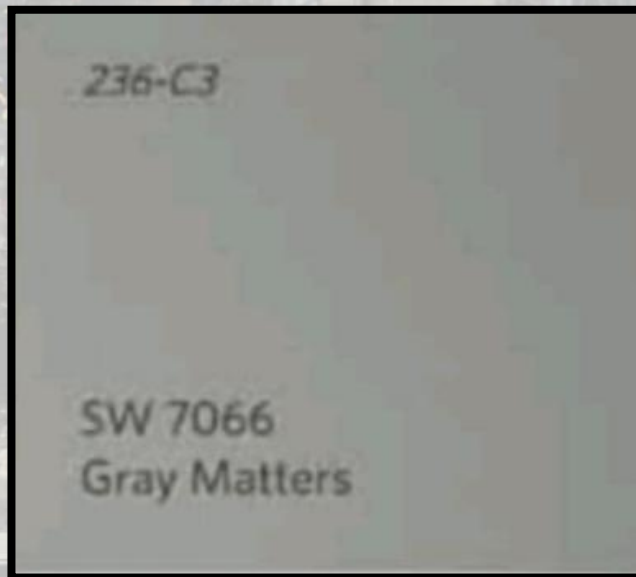
Les membres du CCU recommandent d'**ACCEPTER** le PIIA

5. Urbanisme

5.9 PIIA 2025-0024: 839 à 847, chemin du Lac-de-l'Achigan...suite



3D vue du lac et
couleur de revêtement
projetée.

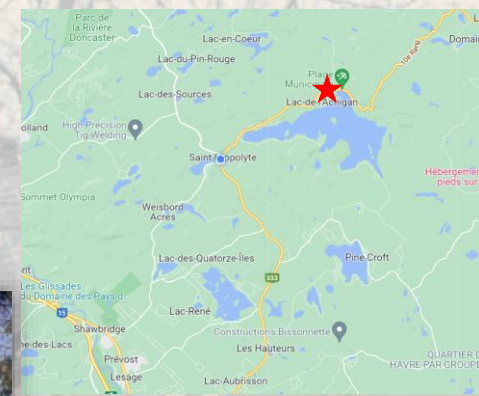
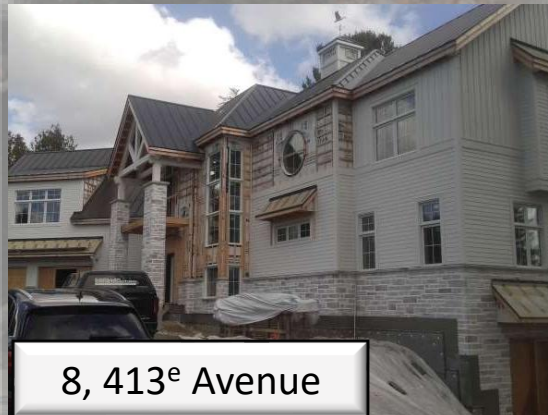


RECOMMANDATION

Les membres du CCU recommandent d'**ACCEPTER** le PIIA

5. Urbanisme

5.9 PIIA 2025-0024: 839 à 847, chemin du Lac-de-l'Achigan...suite



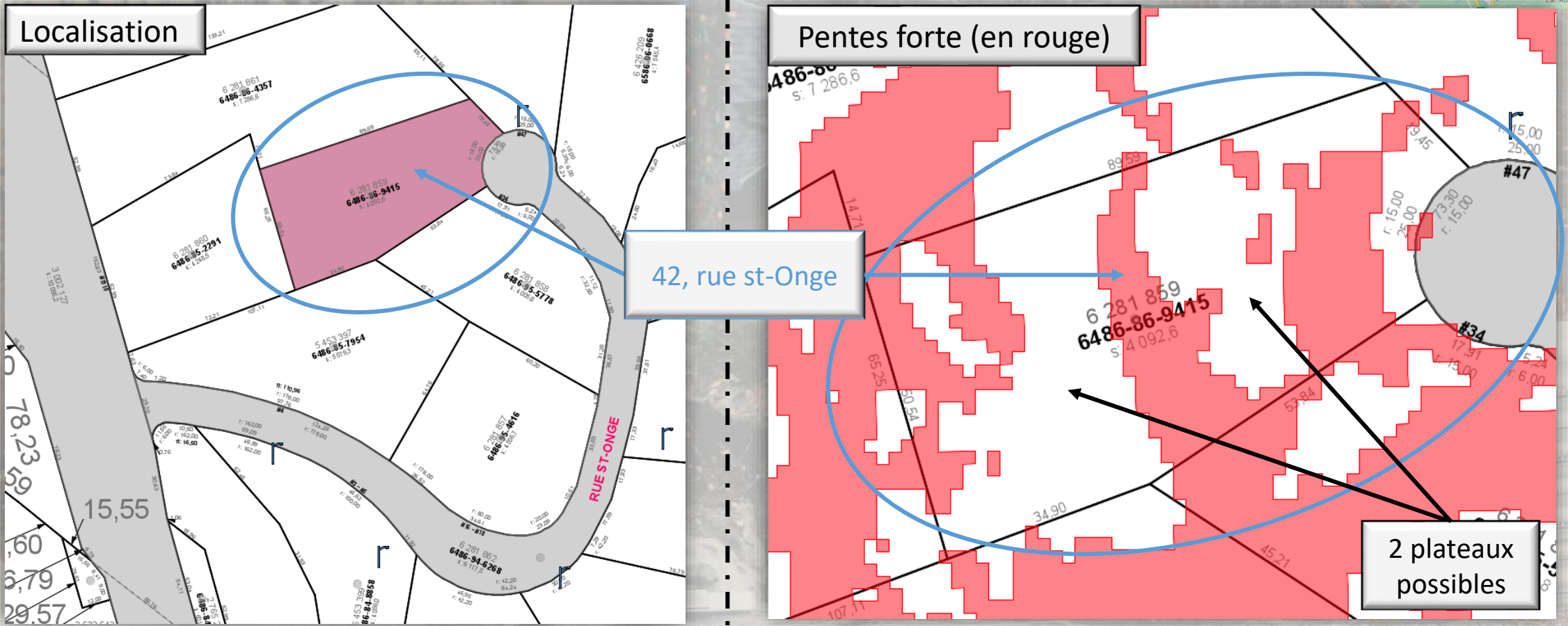
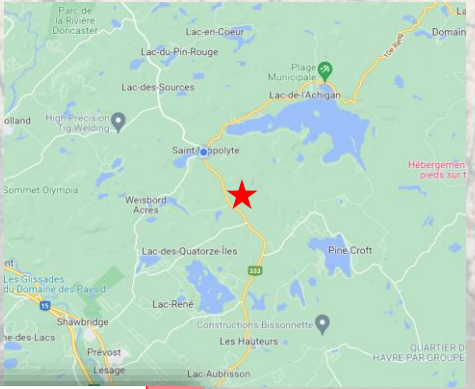
Maisons voisines

RECOMMANDATION

Les membres du CCU recommandent d'**ACCEPTER** le PIIA

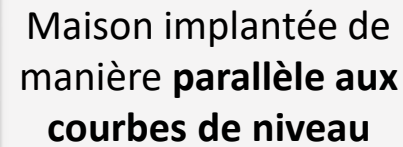
5. Urbanisme

5.10 PIIA 2025-0025: 42, rue St-Onge
Construction secteur fortes pentes

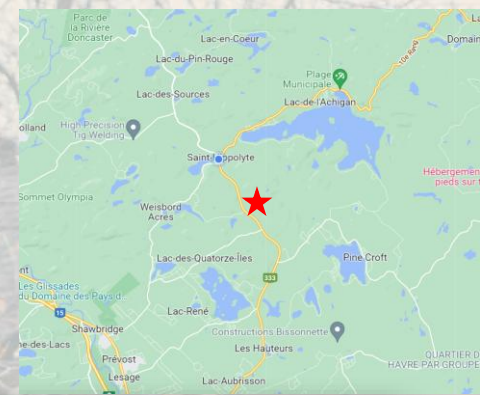
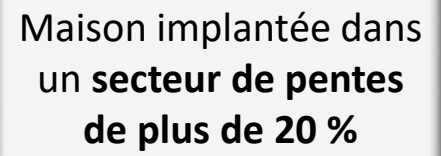


RECOMMANDATION
Les membres du CCU recommandent d'ACCEPTER le PIIA

Plan projet d'implantation



Plan projet d'implantation (agrandi)



5. Urbanisme

5.10 PIIA 2025-0025: 42, rue St-Onge...suite

Matériaux extérieur prévus :

Revêtement de bois véritable - Juste du Pin, Collection Akta, couleur : Bois d'épave ;

<https://justedupin.com/collections/akta/>

Parement de pierre - Ariscraft, Collection Forteresse, Couleur Silverado : <https://arriscraft.com/wp-content/uploads/resources/ac/file/6d120cfe-d86c-498d-a5bb-499b41173965.pdf>

Revêtement de bardeaux d'asphalte - BP, Dakota, Noir 2 tons : <https://bpcan.com/fr/produits/bardeau-asphalte-dakota/>

Membrane de finition Élastomère de couleur grise - Soprema, Sopralène 180GR :

<https://www.soprema.ca/fr/produits-et-systemes/sopralene-flam-180-gr>

Toiture métallique de couleur Noire

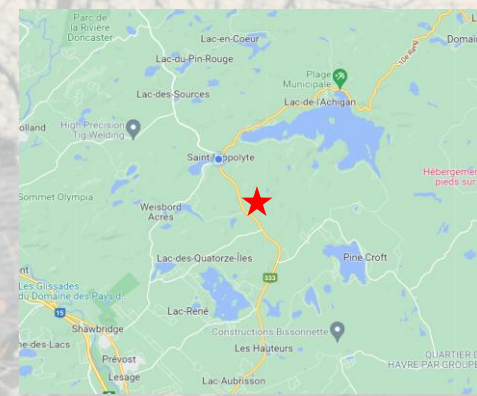
Fascia et soffite de couleur Noir

Solin métallique de couleur Noir

Numéro Civic de couleur Noir

Merci et bonne journée !

3D et revêtements
extérieurs projetés



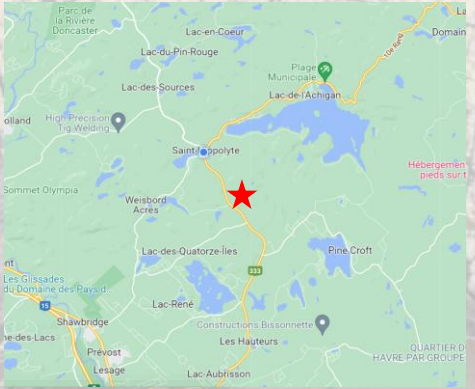
RECOMMANDATION

Les membres du CCU recommandent d'**ACCEPTER** le PIIA

5. Urbanisme

5.10 PIIA 2025-0025: 42, rue St-Onge...suite

Maisons voisines



RECOMMANDATION

Les membres du CCU recommandent d'ACCEPTER le PIIA

ENVIRONNEMENT



SAINT-HIPPOLYTE

BELLE NATURELLE

6. Environnement

6.1 Dépôt du rapport mensuel

Campagne annuelle de suivi de la qualité de l’eau de baignade

Chaque année, depuis 2008, la Municipalité fait analyser, par un laboratoire accrédité, l’eau d’une trentaine de lacs, cours d’eau et tributaires des secteurs habités afin de faire le suivi de la qualité des eaux de baignade à travers 130 stations d’échantillonnage réparties sur le territoire hippolytois. L’ensemble des stations sont échantillonnées durant la semaine du 7 juillet 2025. Les résultats pourront être consultés au cours de la semaine suivante au [https://saint-hippolyte.ca/protection-lacs-milieux-humides/#analyse de l eau des lacs](https://saint-hippolyte.ca/protection-lacs-milieux-humides/#analyse%20de%20l%27eau%20des%20lacs).

Attention! La qualité de l’eau de baignade ne constitue pas un critère d’évaluation de l’état de santé d’un lac.

La limite acceptable pour l’eau de baignade établie par le ministère de l’Environnement est de 200 coliformes fécaux.

PARAMÈTRES	A	B	C	D
	EXCELLENT	BON	MÉDIOCRE	POLLUÉ
Coliformes fécaux	0 à 20	21 à 100	101 à 199	200 et +

6. Environnement

6.1 Dépôt du rapport mensuel

Programme Environnement-Plage

- Environnement-Plage est un programme volontaire de surveillance de la qualité bactériologique des eaux de baignade du Québec;
- La plage municipale du parc du Grand-Héron sera échantillonnée à deux reprises cet été, entre la mi-juin et la fin août, par les représentants du ministère de l'Environnement;
- Pour une eau de baignade de qualité:
 - Ne pas nourrir les oiseaux aquatiques;
 - Ramasser ses déchets avant de quitter la plage pour éviter d'attirer les oiseaux;
 - Mettre une couche spécialement conçue pour la baignade aux bébés et la changer fréquemment. Amener les jeunes enfants à la toilette régulièrement;
 - Ne pas se baigner lorsqu'on a la diarrhée, la nausée, une infection contagieuse de la peau ou une plaie ouverte.



6. Environnement

6.1 Dépôt du rapport mensuel

Suivi de la qualité de l'eau de baignade de la plage municipale

La Municipalité s'est dotée d'un laboratoire portatif permettant d'analyser au jour le jour l'eau de baignade de la plage municipale et ainsi en connaître la qualité entre les échantillonnages du Programme Environnement-Plage.

La mise en fonction est prévue au cours des prochains jours.



6. Environnement

6.1 Dépôt du rapport mensuel

Oiseaux aquatiques et qualité de l'eau de baignade



Il est néfaste de nourrir les oiseaux aquatiques pour diverses raisons:

- La nourriture choisie est souvent inappropriée et leur cause des problèmes de santé;
- Nourrir les animaux sauvages dérègle leur instinct et élève la mortalité;
- La surpopulation d'oiseaux aquatiques favorise la transmission de maladies au sein de la population faunique;

- La surpopulation d'oiseaux aquatiques augmente les risques pour la santé humaine. En effet, une plus grande concentration d'excréments affecte la qualité de l'eau de baignade et peut entraîner la fermeture de plages. Par ailleurs, les oiseaux aquatiques peuvent être porteurs de parasites appelés cercaires qui peuvent être transmis aux baigneurs. Les cercaires se collent à la peau jusqu'au moment de sortir de l'eau. Sous l'action du soleil, la peau s'assèche et les cercaires piquent la peau pour y pénétrer. Elles y meurent ensuite. C'est ce qu'on appelle la **dermatite du baigneur**.

6. Environnement

6.1 Dépôt du rapport mensuel

Les responsabilités des baigneurs en présence d'algues bleu-vert

Les algues bleu-vert sont des organismes microscopiques. Elles sont naturellement présentes, à de faibles densités, dans les plans d'eau. Toutefois, dans certaines conditions (chaleur, soleil, phosphore dans l'eau), ces algues se reproduisent rapidement et en abondance. Elles forment alors ce qu'on appelle des « fleurs d'eau ». Celles-ci ont généralement l'apparence d'un potage, d'un déversement de peinture ou d'une écume. Malgré leur nom « bleu-vert », elles sont parfois d'une teinte rougeâtre ou brunâtre.

Dans des zones touchées par une fleur d'eau de cyanobactéries, les baigneurs sont invités à respecter en tout temps les recommandations générales de santé publique du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS). Celui-ci conseille, notamment, de ne pas se baigner ou de ne pas pratiquer une autre activité nautique impliquant un contact direct ou indirect avec l'eau. La baignade et les activités nautiques et aquatiques peuvent reprendre dans un secteur affecté par des fleurs d'eau 24 heures après leur disparition.

Pour plus d'informations sur les recommandations générales en présence d'algues bleu-vert, visitez le <https://www.quebec.ca/sante/conseils-et-prevention/sante-et-environnement/algues-bleu-vert>.

Pour faire un signalement: <https://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/algues-bv/identifier-fleurs-eau.htm>.

6. Environnement

6.1 Dépôt du rapport mensuel

Mousse blanche ou écume sur les lacs et cours d'eau

La mousse (écume) qui s'accumule sur les rives d'un lac exposé au vent ou qui traîne à la surface des lacs est un phénomène typiquement naturel qui est attribuable aux matières organiques présentes dans l'eau qui se mélangent à l'air sous l'action du vent et des vagues. La mousse peut dégager une odeur terreuse ou de poisson et sa couleur peut varier, allant du blanc au grisâtre, au jaunâtre ou au brunâtre.

Ce phénomène est normal, inoffensif et sans lien avec la pollution. Il se remarque plus particulièrement en période de grands vents et/ou lors du retournement des eaux (brassages printanier et automnal).



6. Environnement

6.1 Dépôt du rapport mensuel

Ocre ferreuse

L'ocre ferreuse est le résultat de réactions chimiques et biologiques naturelles se produisant à la suite de l'oxydation du fer présent dans l'eau au contact de l'air. Le résultat est un dépôt visqueux couleur rouille que l'on peut observer dans certains fossés. Il s'agit d'un phénomène naturel inoffensif (lorsqu'il n'est pas observé dans vos drains français) qui ne cause pas de pollution de l'environnement.

À ne pas confondre avec le rejet d'une installation sanitaire défaillante dont la couleur est plutôt grisâtre ou laiteuse.



Ocre ferreuse dans un fossé



Rejet d'une installation
sanitaire défaillante

6. Environnement

6.2 Protocole d'entente 2025-2026 avec Tricentris, la Coop de solidarité - Autorisation de signature

CONSIDÉRANT le projet de protocole d'entente 2025-2026 soumis par Tricentris, la COOP de solidarité relativement à la tarification des services de disposition des résidus de construction, rénovation et démolition et des encombrants offerts aux résidents et occupants de Saint-Hippolyte;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Hippolyte est un membre utilisateur de Tricentris, la COOP de solidarité et qu'il y a lieu d'établir un montant maximal annuel dans le cadre du budget adopté par le conseil municipal pour l'ensemble des services décrits à l'entente pour les années 2025 et 2026;

D'AUTORISER le maire et le directeur général et greffier-trésorier ou la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe à signer, pour et au nom de la Municipalité, le protocole d'entente à intervenir avec Tricentris.

6. Environnement

6.3 Moratoire sur l'inspection des bandes riveraines

CONSIDÉRANT QUE le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs procèdera en 2025 à une modification à son *Règlement sur l'encadrement d'activités sous la responsabilité des municipalités réalisées dans les milieux hydriques et sur des ouvrages de protection contre les inondations*;

CONSIDÉRANT QUE cette modification réglementaire interdira les activités de gestion de la végétation dans les bandes riveraines;

CONSIDÉRANT QUE le 13 mai 2025, le conseil municipal de Saint-Hippolyte adoptait la résolution 2025-05-157 mentionnant la volonté de la Municipalité de « poursuivre et compléter la tournée d'inspection de la bande riveraine de 5 mètres en 2025 et d'émettre des constats d'infractions lorsqu'il y a contrôle de la végétation dans les premiers 5 mètres de la rive »;

CONSIDÉRANT QUE le président de l'Association des résidents du Lac Écho / Quatorze Îles (l'ARLEQ) et le président de l'Association pour la Protection du Lac de l'Achigan (APLA) ont récemment réclamé plus de souplesse dans l'inspection des bandes riveraines par la Municipalité de Saint-Hippolyte;

6. Environnement

6.3 Moratoire sur l'inspection des bandes riveraines

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Hippolyte constate que l'inspection des bandes riveraines ne fait maintenant plus consensus au sein du Regroupement des associations de lacs;

DE DÉCRÉTER un moratoire à compter des présentes sur l'émission de constats d'infractions lors de l'inspection des bandes riveraines, et ce, jusqu'au 1er juin 2026 inclusivement;

DE DEMANDER aux inspectrices et aux inspecteurs du Service de l'environnement d'effectuer des tournées d'information et de sensibilisation sur la bande riveraine de 5 mètres en 2025;

DE REMETTRE un feuillet informatif et de sensibilisation à un propriétaire lorsqu'un inspecteur de la Municipalité de Saint-Hippolyte constate qu'il y a contrôle de la végétation dans les premiers 5 mètres de la bande riveraine de sa propriété;

DE DÉVELOPPER des outils d'information imprimés et en ligne afin d'accompagner et de sensibiliser les riverains sur l'importance des bandes riveraines;

DE PLANIFIER une rencontre avec le Regroupement des associations de lacs afin de concerter les efforts de protection des bandes riveraines.

CULTURE ET BIBLIOTHÈQUE



SAINT-HIPPOLYTE

BELLE NATURELLE

7. Culture et bibliothèque

7.1 Dépôt du rapport mensuel

31 mai – Jour de la Marmaille

En raison de l'achalandage et des conditions météo, nous avons appliqué le plan B en intérieur. Fréquentation estimée : entre 400 et 500 personnes. Environ 130 personnes ont assisté au spectacle de théâtre humoristique Plouf! Chez Hippolyte et Bibitte à sucre ont assuré une offre alimentaire appréciée de la population.



7. Culture et bibliothèque

7.1 Dépôt du rapport mensuel

5 juin -Vernissage «Deux parcours : un partage» de Céline Landry et Marie Valiquette

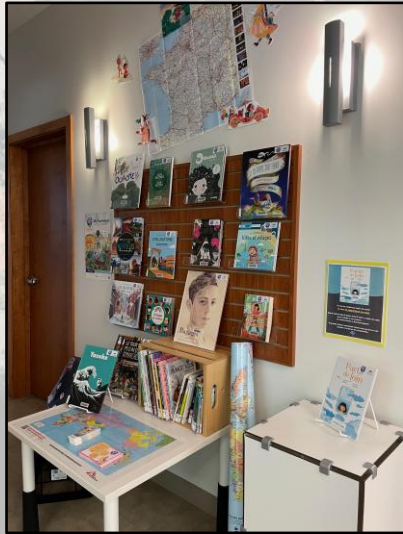
Exposition en duo de deux céramistes à la démarche distincte. Impressionnante de réalisme et touchante dans son approche pour Mme Landry et suprenante d'inventivité dans un déploiement inhabituel pour Mme Valiquette. Une cinquantaine de personnes étaient présentes au vernissage qui était festif et chaleureux.



7. Culture et bibliothèque

7.1 Dépôt du rapport mensuel

14 juin – Lancement du Club de lecture TD



Comme à chaque année, nous offrons la possibilité aux 3 à 12 ans de participer au Club de lecture jeunesse TD durant l'été. Cette année, c'est le thème du voyage qui était proposé. Dix-sept jeunes ont participé au lancement qui a pris la forme d'une animation expliquant le concept de carnets de voyage. Chaque jeune a reçu son carnet à la fin de l'activité, pour pouvoir créer son propre carnet lors d'une prochaine expédition. Durant tout l'été, un sentier des contes est aussi accessible à l'arrière de la bibliothèque.



7. Culture et bibliothèque

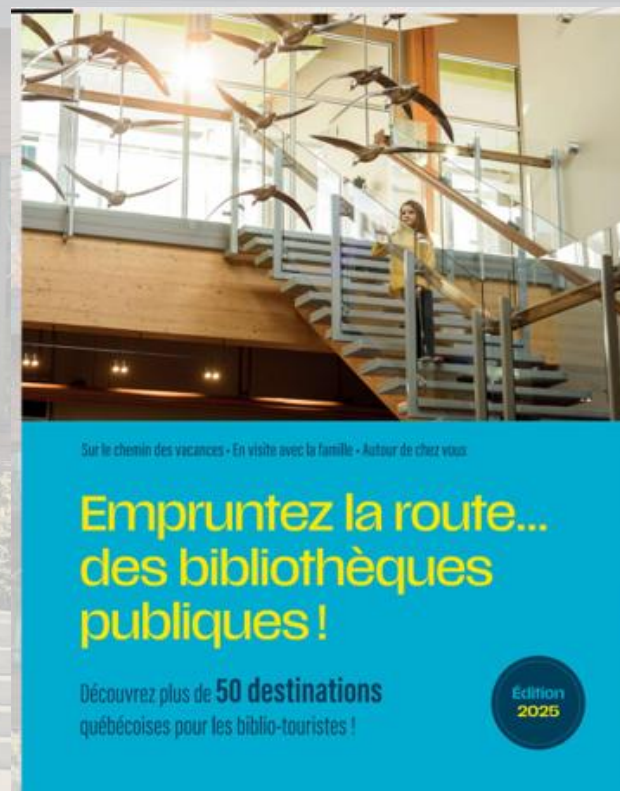
7.1 Dépôt du rapport mensuel

Rayonnement de la bibliothèque sur la scène nationale

La bibliothèque de Saint-Hippolyte participe à la toute première édition du guide touristique inédit qui mets à l'honneur les bibliothèques publiques québécoises.

Dans les Laurentides, seulement 5 bibliothèques figurent au guide. Fière représentante, la bibliothèque de Saint-Hippolyte rayonne aux côtés des bibliothèques de Mirabel, Saint-Eustache, Bois-des-Filion et Blainville.

Félicitations !



7. Culture et bibliothèque

7.1 Dépôt du rapport mensuel

JUIL
18

JUIL
19

Vente de livres
Bibliothèque

JUIL
10

AOÛT
12

@

Exposition « « MACROCOSME » : Des insectes dans mon jardin » de Luc Pouliot (photographe)

Vernissage le 10 juillet à 17h
Bibliothèque

LOISIRS, SPORTS, PLEIN AIR ET VIE COMMUNAUTAIRE



SAINT-HIPPOLYTE

BELLE NATURELLE

8. Loisirs, sports, plein air et vie communautaire

8.1 Dépôt du rapport mensuel

Festivités de la fête nationale

Les festivités de la fête nationale se sont déroulés dans une chaleur accablante, le 23 juin dernier, au Centre de plein air Roger-Cabana. La soirée a donné lieu à un excellent spectacle de la formation Motel 72 qui a revisité avec brio les incontournables de la musique québécoise. Des animations familiales étaient également au rendez-vous.



8. Loisirs, sports, plein air et vie communautaire

8.1 Dépôt du rapport mensuel

Plan directeur des parcs et espaces verts

Le processus de consultation est amorcé dans le but de rédiger un Plan directeur des parcs et espaces verts qui guidera la Municipalité dans le développement futur des parcs et du réseau de sentiers.

Les citoyens ont pu répondre à un questionnaire lors du jour de la Marmaille et lors de la Journée de l'environnement. Un sondage plus élaboré sera disponible sur le portail citoyen cet automne.



8. Loisirs, sports, plein air et vie communautaire

8.1 Dépôt du rapport mensuel

Location d'embarcations non-motorisées

Il est désormais possible de louer des kayaks et planches à pagaies au parc du Grand-Héron. Une dizaine d'embarcations sont disponibles pour permettre aux visiteurs de profiter pleinement du lac de l'Achigan. La location se fait sur place sur une base de premier arrivé, premier servi. La liste des coûts de location est disponible sur le site Web de la Municipalité et à la plage municipale.



8. Loisirs, sports, plein air et vie communautaire

8.1 Dépôt du rapport mensuel – Évènements à venir



Début de la session de cours d'été

Centre de plein air Roger-Cabana



Spectacle hommage au groupe Santana avec la formation Santana Persuasion

Centre de plein air Roger-Cabana

Ouverture du site : 18 h

Spectacle : 20 h

8. Loisirs, sports, plein air et vie communautaire

8.2 Octroi d'une aide financière Groupe social Amico

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de Groupe social Amico pour la tenue d'une soirée soulignant ses 40 ans d'existence.;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est conforme aux programmes de notre politique d'aide aux organismes sans but lucratif;

D'OCTROYER, et ce, conformément à la politique d'aide aux organismes sans but lucratif de Saint-Hippolyte, une aide financière à Groupe social Amico au montant de 500 \$ en un seul versement;

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-701-20-971.

**DEMANDE AIDE
FINANCIÈRE**

8. Loisirs, sports, plein air et vie communautaire

8.2 Octroi d'une aide financière Association pour la protection du lac Morency

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de l'Association pour la protection du Lac Morency pour la tenue d'un barbecue afin de consolider les liens entre les membres de leur organisme;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est conforme aux programmes de notre politique d'aide aux organismes sans but lucratif;

D'OCTROYER, et ce, conformément à la politique d'aide aux organismes sans but lucratif de Saint-Hippolyte, une aide financière à l'Association pour la protection du lac Morency au montant de 324 \$ laquelle sera répartie en deux (2) versements, soit 50 % à l'acceptation du projet par le conseil municipal et 50 % sur présentation des factures à la suite de l'évènement;

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-701-50-970.

**DEMANDE AIDE
FINANCIÈRE**

SÉCURITÉ INCENDIE



SAINT-HIPPOLYTE

BELLE NATURELLE

9. Sécurité incendie

9.1 Dépôt du rapport mensuel

Formation du mois

Les pompiers ont revu et mis en pratique les notions et manœuvres de la spécialité sauvetage nautique. En effet, ils ont pratiqué sur le lac Achigan les éléments suivants :

- la conduite du bateau pneumatique,
- se familiariser avec ses composantes (moteur, hélice, etc.)
- les techniques de ratissage, d'approche échelonnée ainsi que la récupération de victime.



9. Sécurité incendie

9.1 Dépôt du rapport mensuel

Intervention

Le 20 juin dernier, les pompiers sont venus en aide à deux personnes qui étaient tombées de leur embarcation nautique au lac de l'Achigan. Ils étaient incapables de sortir de leur fâcheuse position et l'assistance des premiers répondants fut nécessaire. Après leur évacuation, ils ont été remis aux paramedics pour une évaluation de leur état de santé.

Le Service sécurité incendie rappelle aux plaisanciers de bien se vêtir selon les conditions extérieures. Malgré les belles températures, il n'en reste pas moins que l'eau est froide par moment et peut causer de l'hypothermie. **En effet, l'eau refroidit 25 fois plus vite que l'air.**

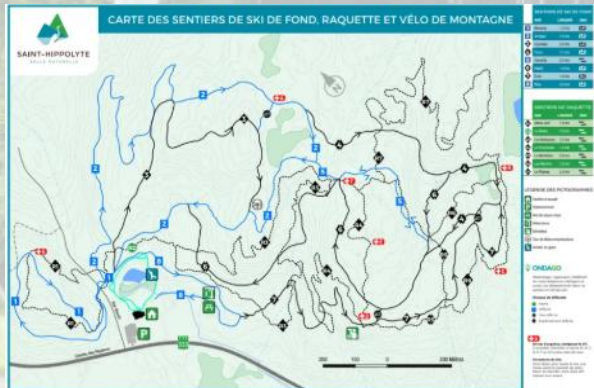


9. Sécurité incendie

9.1 Dépôt du rapport mensuel

Intervention

Le 26 juin dernier, le Service sécurité incendie a reçu un appel pour un sauvetage en forêt. Un homme dans la cinquantaine blessé dans un sentier du Centre de plein air Roger-Cabana a été évacué rapidement par les pompiers. Sur les lieux, les premiers répondants ont procédé à l'évaluation médicale de la victime ainsi qu'à sa stabilisation. Il a été transporté à l'aide du véhicule tout terrain adapté des pompiers jusqu'aux paramédics. **Les pompiers rappellent aux usagers des sentiers qu'il est important de bien noter leur itinéraire dans le cas où ils auraient besoin d'assistance d'un service d'urgence.**



9. Sécurité incendie

9.1 Dépôt du rapport mensuel

Statistiques d'intervention

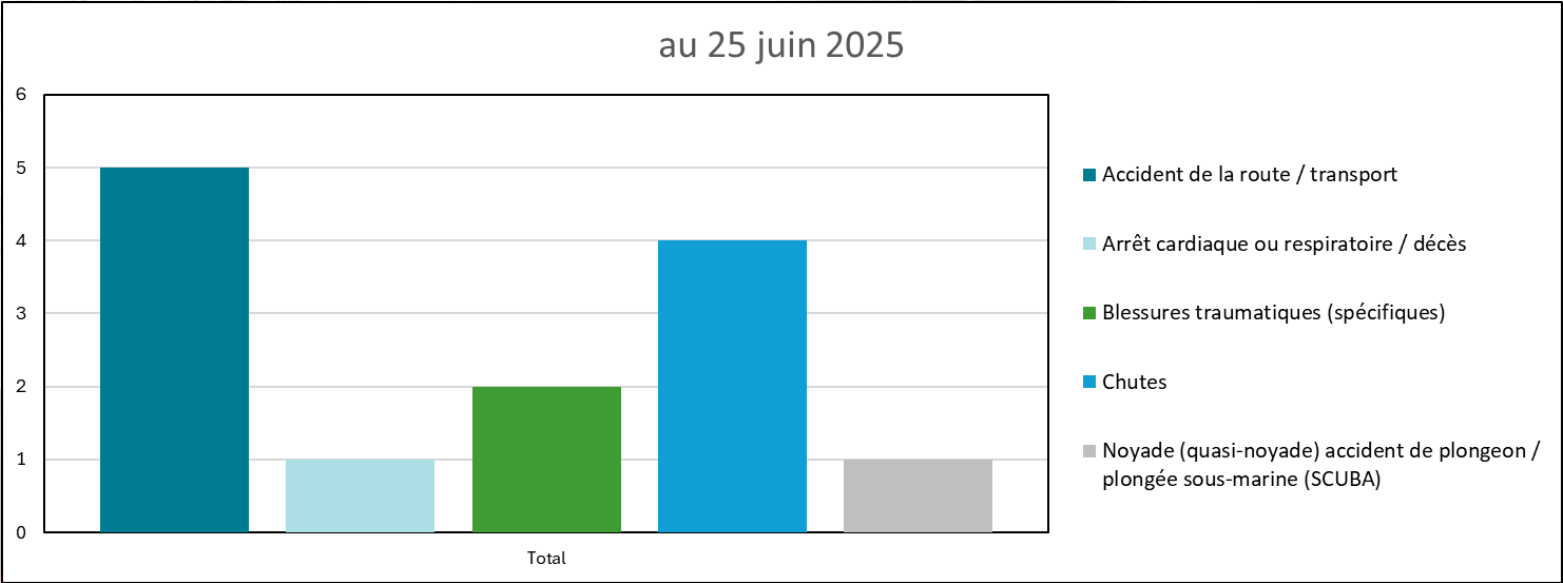
Nombres des interventions	2025	2024 (Janvier à décembre)
Type incendie	203	543
Premiers répondants	57	132
Total	260	675

DESCRIPTION	Au 25 juin 2025
ACCIDENT VÉHICULE À MOTEUR	3
ALARME GAZ	2
ALARME INCENDIE	2
ENTRAIDE ET ENTRAIDE AUTOMATIQUE	3
INSTALLATION ÉLECTRIQUE	2
SAUVETAGE CIVIÈRE – TRINEAU	1
SAUVETAGE NAUTIQUE	1
VERIFICATION	2
Total général	16

9. Sécurité incendie

9.1 Dépôt du rapport mensuel

Statistiques d'intervention premiers répondants



	Accident de la route / transport	Arrêt cardiaque ou respiratoire / décès	Blessures traumatiques (spécifiques)	Chutes	Noyade (quasi-noyade) accident de plongeon / plongée sous-marine (SCUBA)	Total général
Juin	5	1	2	4	1	13

SÉCURITÉ COMMUNAUTAIRE



SAINT-HIPPOLYTE
BELLE NATURELLE

10. Sécurité communautaire

10.1 Dépôt du rapport mensuel

Ouverture de la plage

Profitez de l'été pour vous rafraîchir à la plage de Saint-Hippolyte! La plage publique du parc du Grand-Héron est ouverte depuis le 22 juin 2025, au 55, 380^e Avenue.

Horaire: de 10 h à 20 h, 7 jours sur 7

Tarification (inclut l'accès à la plage et au parcours gonflable aquatique Aquafun Junior)

Résidents: Gratuit

Non-résidents: 0-5 ans 20\$ par jour; 6ans et plus 30\$ par jour

Invité accompagné d'un résident: 5\$ par invité, par jour

Forfait famille non résidente (2 adultes et 3 enfants)
accompagnée d'un résident: 20\$ par jour, par famille



10. Sécurité communautaire

10.1 Dépôt du rapport mensuel

Rappel des principaux règlements de la plage

- Nagez seulement dans la zone délimitée.
- **Aucun animal de compagnie** n'est admis sur la plage.
- Il est strictement **interdit de fumer** (tabac, cannabis, vapotage) et de **consommer de l'alcool** sur le site.
- Les détergents, savons ou shampoings sont **nocifs** pour le lac et leur utilisation est strictement interdite.
- **Les sauveteurs ont l'autorité** d'exiger le port du VFI pour certains baigneurs de même que de faire appliquer les règlements et d'expulser toute personne qui représente un danger.
- **Aucune embarcation** ne peut être mise à l'eau à la plage.
- **Aucune embarcation** ne peut accoster sur la plage.
- **Aucun tube d'eau**, île flottante ou autres jouets gonflables ne sont tolérés (les ballons et disques-volants sont autorisés)



10. Sécurité communautaire

10.1 Dépôt du rapport mensuel

Rappel location court terme

Location à court terme

La location à court terme (sur Airbnb entre autres) constitue une grande source de désagrément pour plusieurs de nos citoyennes et citoyens.

Nous souhaitons rappeler que ce type de location contrevient au règlement de zonage en plus d'engendrer des activités enfreignant le règlement sur les nuisances.

En vertu de la réglementation municipale, la location à court terme (**31 jours et moins**) est **strictement interdite** sur tout le territoire. Les contrevenants s'exposent à des amendes.



10. Sécurité communautaire

10.1 Dépôt du rapport mensuel

Sécurité routière

En juin, la Sûreté du Québec a effectué une opération de visibilité dans la municipalité. Elle a ciblé différents secteurs et effectué des opérations en sécurité routière. Les agents en ont profité pour patrouiller dans des secteurs suivant des plaintes de citoyens.

Lors de l'opération, 6 patrouilleurs présents entre 8 h et 10 h, et des constats d'infraction ont été émis.

Secteurs visités :

- Lac de l'Achigan
- Route 333
- Lac Bertrand
- Lac Bleu
- Lac Connelly



PÉRIODE DE QUESTIONS

05:00

Start	Stop	Reset	mins:5	secs:0	type:
None ▼					
Breaktime for PowerPoint by Flow Simulation Ltd.					Show Settings ☐



SAINT-HIPPOLYTE

BELLE NATURELLE

LEVÉE DE LA SÉANCE



SAINT-HIPPOLYTE

BELLE NATURELLE